



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 12 FÉVRIER 2026





Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Mes chers collègues, bonsoir. Je vais vous demander de bien vouloir vous installer pour notre séance du Conseil municipal, qui va commencer, comme à chaque fois, par l'appel.

LE MAIRE : 31 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Édith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, François-Henri REYNAUD, Pauline GEISMAR, Claire LOUVET, Christophe WARTEL, Annie POTHIER, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Delphine POTIER, Audrey FOURNIER, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVICG.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Jacques GRUBER à Jean-Christophe PIERSON, d'Arnaud BOSSER à Éric BERDOATI, de Catherine GREVELINK à Pierre BOSCHE, d'Alain MONTET à Xavier BRUNSCHVICG.

Installation d'Audrey FOURNIER, nouvelle Conseillère municipale (groupe Saint-Cloud 2020 !)

Mes chers collègues, l'appel est traditionnel. En revanche, ce qui est différent, c'est que nous accueillons une nouvelle conseillère municipale. Vous vous rappelez qu'au Conseil municipal de décembre, notre collègue Pierre CAZENEUVE a démissionné. Et donc, dans la liste Saint-Cloud 2020, élue en mars 2020, le suivant de liste était Audrey FOURNIER. Nous sommes donc très heureux de vous accueillir. C'est, bien sûr, un accueil républicain, et c'est un peu particulier, puisque c'est votre premier Conseil et le dernier Conseil de la mandature. Mais vous siégez et vous y avez toute votre place, et vous êtes la bienvenue. Et donc, si vous voulez dire quelques mots, en tous les cas, on vous félicite pour cette présence au sein de notre Conseil municipal.

Audrey FOURNIER : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vous remercie beaucoup pour ce chaleureux accueil républicain.

Je remercie également Pierre CAZENEUVE pour le très beau cadeau de Noël qu'il m'a fait.

Je suis très heureuse de servir les Clodoaldiens, même pour un seul Conseil municipal. Je suis très heureuse de participer avec vous, mes chers collègues, à la démocratie représentative qui m'est très chère.

Je suis très heureuse de pouvoir porter la voix de tous les Clodoaldiens et, en particulier, des plus fragiles, de ceux qui nous ont parlé et fait confiance et, bien sûr, aussi de tous les autres.

Je suis particulièrement engagée et sensible aux personnes en situation de handicap et c'est, bien sûr, à elles que je pense en premier lieu.

En second lieu, également à tous mes compagnes et compagnons d'aventure dans notre équipe, et aussi dans vos équipes, parce que nous avons passé tous ensemble des moments très sympathiques.

Donc, merci beaucoup, Pierre, merci beaucoup, Delphine, merci Catherine, merci également Rafaël. Je vais tous les citer, parce que nous avons tous passé de bons moments.

Merci Pierre, Lionel, Amel, Vincent, Perrine, Nicolas, merci Marlène. Alors, chère Marlène m'avait dit que je serais élue avant la fin de la mandature, je ne l'avais pas crue, eh bien elle avait raison, et je pense vraiment bien à elle ce soir. Merci François, Sylvie, Julien, Élisabeth, Jean-Marc, Florence, Bertrand, Anne, Jean, Marie-Pierre, Olivier, Agathe, Alexandre, Camille, Régis, Céline, Jean-Pierre, merci beaucoup Renée qui m'accueille ce soir, merci Philippe, Rachel, Antoine, Patricia, Armand, Françoise et merci Laurent.

Enfin, je pense à ma famille, pour laquelle je suis repartie vivre à Lyon, que j'aime beaucoup et qui rend chaque moment inoubliable.

Bravo à tous pour tout ce que vous avez accompli pour Saint-Cloud.

Je vous souhaite à tous et aux Clodoaldiens le meilleur pour la suite, avec toute ma sincère amitié.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Merci beaucoup.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Maintenant que nous avons installé notre nouvelle collègue, Monsieur MAYCHMAZ n'étant, pour l'instant, pas arrivé, on va donc adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre, mais, du coup, on sera sur 34 voix, puisqu'il n'a pas donné de pouvoir.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025

Concernant l'adoption du procès-verbal, y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Donc unanimité à 34 voix.

II- Compte-rendu des décisions prises par le MAIRE

Le Maire rend compte des 71 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée depuis le dernier Conseil.

■ Affaires juridiques et domaniales (43)

- Décision de la Commune d'ester en justice devant la Cour administrative de Versailles dans le cadre du dossier "M. X c/ Commune de Saint-Cloud "
- Signature d'une convention d'occupation du domaine privé à usage de base de vie au profit de l'association Espaces
- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association la Passerelle
- Cimetière communal (26)
 - renouvellements de concessions (23),
 - achats de concessions (3)
- Signature d'une convention globale de location de salles municipales
- Mises à disposition et locations de salles : Grand Livre, EODE (Espace ouvert à droite en entrant), Brunet, Colonnes et Porte Jaune (11)
- Convention d'occupation domaniale d'un logement au 2-4 rue Michel Salles
- Fixation du prix de cession du droit d'utilisation des clichés photographiques issus de la photothèque municipale (dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026)

■ Marchés publics (11)

Travaux de restauration des verrières basses, des couvertures des bâtiments annexes et de la sacristie de l'église Saint-Clodoald (Étape 2)

- Lot 2 : Maçonnerie, pierre de taille / restauration de béton

Marché d'aménagement du parc des Milons

- Modification n°2 au lot 1 (Terrassements – VRD – Génie civil – Fontaine - Clôtures)
- Modification n°2 au lot 2 (Espaces verts et aire de jeux)

Réalisation, impression, régie publicitaire et distribution de publications municipales

- Lot n°1 : réalisation
- Lot n°2 : impression
- Lot n°3 : régie publicitaire
- Lot n°4 : distribution
- Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination dans le cadre du projet de réhabilitation du pôle culturel des Avelines
- Missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de VRD et d'aménagements paysagers
- Modification n°2 du lot n°1 (Nettoyage des locaux des bâtiments communaux) du marché de nettoyage des bâtiments communaux
- Mise à la disposition d'un frigo connecté

■ Finances (4)

- Fixation des tarifs des services municipaux applicables au 1er janvier 2026



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

● Demandes de subventions pour :

- l'aménagement sécurisé des locaux de la Police municipale et adapté aux publics empêchés
- l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection et de caméras extérieures aux locaux de la Police municipale
- Création d'une régie d'avances - séjour des membres du Conseil des jeunes à Bruxelles du 13 au 15 février 2026

■ Services techniques (5)

- Signatures de cessions (2) :
 - d'un deux-roues motorisé du parc automobile municipal
 - d'un pont élévateur motos des ateliers mécaniques municipaux

Environnement (3)

- Signature d'une convention avec l'entreprise ECOMEGOT pour une solution de collecte sélective de cendriers et une valorisation des mégots de cigarettes
- Signature d'un contrat avec l'association ESPACES pour l'entretien d'un pigeonnier et le suivi de la colonie des pigeons, du talus des Milons et la mise en place d'un éco-pâturage

■ Culture (8)

Musée - Exposition Saint-Cloud dans les nuages (12 février 2026 au 5 juillet 2026)

- 4 conventions de prêts avec les villes de Jouy-en-Josas et Bayonne, le lycée Santos-Dumont et Cartier international.

3 Pierrots (4)

- Signatures de conventions de mise à disposition de la salle Lino Ventura ou du studio Bertrand Tavernier avec le Rotary Club de Saint-Cloud, le Lions Club, le collège Émile Verhaeren et l'école maternelle du Val d'Or.

III – COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Ce conseil municipal est le dernier de la mandature 2020-2026. Une mandature qui a débuté dans des circonstances extraordinaires au sens le plus littéral du mot. En effet, notre majorité a été élue dès le 1^{er} tour de l'élection municipale, le dimanche 15 mars 2020. Mais contrairement aux textes en vigueur qui prévoient l'installation des membres élus du Conseil municipal entre le 5^{ème} et le 7^{ème} jour suivant l'élection, nous avons dû attendre le samedi 23 mai 2020 pour procéder à l'installation du Conseil municipal.

Souvenez-vous, le lundi 16 mars 2020, le Président de la République, lors d'une allocution télévisée, annonçait l'instauration du confinement général à compter du 17 mars 2020 à 12h.

Le 23 mars 2020, une loi d'urgence relative à la gestion de la situation du Covid permettait de déroger à plusieurs principes de droit. Un Conseil municipal s'est réuni le mercredi 6 mai 2020 en visioconférence avec la particularité de réunir des anciens élus et des nouveaux élus pas encore installés.

Enfin, le samedi 23 mai 2020, nous avons pu installer le nouveau Conseil municipal issu de l'élection de mars 2020. Au total depuis cette date, nous avons tenu 46 Conseils municipaux.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Durant cette mandature, nous avons beaucoup travaillé avec la majorité municipale. Sur nos 135 engagements de campagne, 120 ont été réalisés. Mais les circonstances sanitaires nous ont également amenés à mener d'autres projets non prévus lors de notre campagne.

Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer mon propos, celui relatif au domaine de la santé. En effet, la santé publique n'est en aucun cas une compétence municipale ; pour autant, durant ce mandat, nous avons pris des initiatives novatrices dans ce secteur. La création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) fait partie de ces initiatives innovantes. La création d'un Conseil Local de Santé Mentale, CLSM, est un autre exemple.

Mes Chers Collègues, en six années, nous sommes devenus un acteur important en santé publique. C'est une évolution majeure qui perdurera dans les années futures.

Au terme de cette mandature, chacun peut reconnaître en toute objectivité que le bilan politique de la majorité municipale est très bon. Ce résultat est celui d'une dynamique insufflée dès l'élection municipale de mars 2020 et maintenue puis développée tout au long du mandat. Ce résultat est le fruit du travail constant de l'ensemble de l'équipe de la majorité municipale.

Mes Chers Collègues de la majorité municipale, je voudrais dire publiquement deux choses : la première est que votre engagement au service de la Ville de Saint-Cloud et des Clodoaldiens a été remarquable, enthousiaste et permanent ; la seconde est que j'ai eu l'honneur de partager avec vous cet engagement politique local bien loin des vicissitudes de la politique nationale au spectacle affligeant et déplorable.

Mes Chers Collègues de la majorité municipale, je veux à nouveau vous dire avec sincérité, émotion et reconnaissance merci.

Je voudrais également remercier l'ensemble des agents de la Ville de Saint-Cloud dont le professionnalisme et l'envie de servir l'intérêt général sont bien ancrés dans leur quotidien. Madame Nathalie Bernard, en votre qualité de directrice générale des services de la Ville, soyez notre messagère pour transmettre à l'ensemble des agents nos remerciements sincères et chaleureux, en mon nom personnel et au nom du Conseil municipal.

Enfin, je veux remercier nos oppositions pour leur présence et la qualité du débat qui s'est instauré tout au long de cette mandature. Bien évidemment, nos points de vue divergent et s'affrontent même parfois, mais c'est précisément cela, le fonctionnement démocratique d'une institution comme la nôtre.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors d'une précédente séance de notre Conseil municipal, en ma qualité de Maire, je suis, le temps de mon mandat, dépositaire de ce qui fait Saint-Cloud : son histoire, son patrimoine et l'ensemble des politiques publiques qui font de Saint-Cloud une ville à la qualité de vie exceptionnelle, une ville où il fait bon vivre.

Mon rôle est de préserver, bonifier puis transmettre cet héritage. Ce soir, fort du bilan qui est le nôtre, j'ai le sentiment du devoir accompli.

Dans quelques jours, les Clodoaldiens auront à se prononcer sur l'équipe qui conduira pendant les 6 prochaines années le destin de notre belle commune. Je ne doute pas qu'ils le feront avec clairvoyance. En ces circonstances, je fais volontiers mienne cette pensée d'Alphonse de Lamartine : « Je lis dans l'avenir la raison du présent » !

Merci à tous pour votre engagement ».

Applaudissements de l'assemblée.

Madame de LARMINAT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1er Adjoint au Maire délégué à la Culture et au patrimoine

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chers Clodoaldiens,

Cela fait 18 ans que je suis élue dans notre belle commune, et cela fait 12 années que je prends la parole à chaque conseil municipal pour vous parler de notre actualité culturelle. C'est parfois long et je profite de l'occasion pour m'excuser auprès de ceux qui ont pu trouver cela pénible, mais c'est tellement riche !

Ces 12 années passionnantes, je souhaite aujourd'hui les résumer en 12 mercis.

- Mon premier merci va à Clodoald, le petit-fils de Clovis, qui a eu la bonne idée de s'installer sur la colline de Novigentum il y a 1 500 ans et qui a, en quelque sorte, posé les premières pierres de ce qui deviendra plus tard la commune de Saint-Cloud.

- Merci à toutes les personnalités qui, avant nous, ont été amoureuses de la Ville et qui ont contribué à écrire son histoire : Philippe d'Orléans, Marie-Antoinette, Charles Gounod, Gaston La Touche, Henri Regnault, l'Impératrice Eugénie, Marie Bonaparte, Santos Dumont, Lino Ventura... liste non exhaustive, bien sûr, car je ne voudrais pas monopoliser la parole trop longtemps.

- Retour au XXI^e siècle pour mon troisième merci qui est destiné aux bénévoles des 27 associations culturelles qui m'ont souvent impressionnée par leur dynamisme et leur engagement : impossible de citer tout le monde, mais j'envoie un clin d'œil amical à XXXXXXXXXXXX pour les Amis du Musée, XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX pour l'ECLA, XXXXXXXXXXXX pour le Conservatoire.

- Merci aux différents directeurs avec qui j'ai eu la joie de travailler : XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX au musée des Avelines, XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX aux 3 Pierrots, XXXXXXXXXXXX au Carré, XXXXXXXXXXXX au Patrimoine et aux archives.

Et une mention spéciale pour les deux directrices des Affaires Culturelles que j'ai connues, XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX. Depuis 2021, c'est XXXXXXXXXXXX qui dirige le pôle Culture d'une main de maître et je mesure le travail colossal que nous avons mené ensemble. Sans m'attarder sur le quotidien, je veux souligner quelques points forts de ces dernières années : la réorganisation du pôle avec la création d'un service du Patrimoine et des archives, la mise en place des commémorations historiques, le suivi du projet des 3 Pierrot, chantier qui n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, et la réouverture de notre cinéma-théâtre, la rédaction d'un projet scientifique et culturel pour la Ville, la définition des besoins de la médiathèque et du futur campus culturel des Avelines. Avec des enjeux si variés, XXXXXXXXXXXX trouve toujours les solutions, ne comptant ni son énergie, ni son temps. Elle s'appuie sur les qualités d'un bon manager, avec une efficacité de travail remarquable.

Et au bout de 5 années de collaboration, j'ajoute aujourd'hui l'attachement que je porte à la véritable amitié qui nous lie.

- Merci à tous les agents de la Culture pour leur présence au quotidien. C'est grâce à l'action de chacun que nous arrivons à développer une politique culturelle ambitieuse qui permet l'accès à la culture pour tous.

- J'associe les agents des différents services de la Ville sans qui la Culture ne pourrait exister : les Finances, la Communication, le Bâtiment, l'Informatique, le Juridique, les Grands événements, et ceux avec qui nous avons travaillé en transversalité comme les Sports ou le Commerce.

- Merci aux Clodoaldiens qui fréquentent nos établissements et nos événements avec enthousiasme. C'est votre présence et votre participation qui donnent du sens à notre engagement.

- Merci à ceux qui sont parfois moins enthousiastes (et oui, ça arrive) et savent le dire de manière constructive.

- Merci au cabinet d'architectes Studio 1984 qui a dessiné le projet des 3 Pierrots, avec qui j'ai beaucoup travaillé pendant cette mandature et dont nous savourons aujourd'hui le succès de la réalisation.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

- Merci à mon mari et à mes 4 enfants qui passent beaucoup de soirées et de week-ends sans moi, et qui ont parfois l'impression de me partager avec la ville de Saint-Cloud.
- Merci à mes collègues de la majorité municipale avec qui j'ai cheminé depuis 6 ans autour d'un projet commun pour la Ville et tous ses habitants.
- Et mon dernier et douzième merci va bien sûr à Monsieur le Maire, cher Éric. Merci de partager ma conviction que la Culture est indispensable, que le patrimoine de Saint-Cloud est précieux et que l'histoire de notre commune est un trésor qui nous oblige. Merci de m'avoir fait confiance en me choisissant pour t'accompagner en tant que premier adjoint depuis 2020. Merci de m'écouter, d'échanger, de blaguer, souvent, puis de décider d'avancer sans trop tergiverser. Merci pour ton engagement et ta détermination à défendre notre commune. Je mesure la chance que nous avons de t'avoir comme Maire depuis 20 ans et surtout la chance que j'ai d'apprendre à tes côtés.

Je terminerai par une citation d'un certain Éric Berdoati que je m'approprie et qui résume mon engagement au service du bien commun : « La politique, c'est d'abord aimer les gens, vivre ensemble et réfléchir à l'évolution de notre société ». Tout un programme, et une affaire à suivre !

Le MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue, merci beaucoup.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci, Monsieur le Maire.

Les 6 ans de mandat qui s'achèvent ont été l'occasion de très nombreuses actions et réalisations dans la délégation que vous m'aviez confiée, Monsieur le Maire. Je ne vais pas, ce soir, en faire un bilan exhaustif qui serait trop long et lassant, et ce ne serait que la redite de ce que j'ai déjà évoqué devant vous en Conseil municipal. Je ne retiendrai juste que quelques points saillants, des chiffres que je n'avais peut-être jamais cités, comme la création de 163 nouveaux logements sociaux sur la Ville, la préemption d'un petit hôtel qui va permettre la mise en place d'un site d'accueil de jeunes en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil, ou l'attribution de 236 logements sociaux par la Ville durant ces six années.

Par ailleurs, au cours de mes permanences, j'ai accueilli des centaines de personnes dans mon bureau au plus près des situations de fragilité, de précarité ou tout simplement de difficultés temporaires.

Dans le domaine de la Santé, vous en avez parlé, Monsieur le Maire, des pas très significatifs ont été franchis. 2 maisons médicales se sont implantées sur la Ville, d'autres sont en projet concret. La Ville a lancé les rencontres de la Santé, la CPTS a été créée, les journées de la prévention sont maintenant pérennes. J'en profite pour vous annoncer que les prochaines auront lieu au mois de juin. Le CLSM a été créé avec les villes voisines, etc. Le guide des aidants et de nombreuses animations autour du statut de l'aidant ont également été mis en œuvre.

Dans le domaine du Handicap, les initiatives ont, là aussi, été très nombreuses et je mentionne tout particulièrement l'inclusion bien comprise avec la participation active et croisée de personnes porteuses de handicap et de personnes valides à des activités sportives, culturelles et artistiques. Le guide du handicap à Saint-Cloud a été édité et c'est une référence.

Enfin, **le CCAS** a poursuivi sans relâche son accompagnement au quotidien des Clodoaldiennes et des Clodoaldiens. Dans la discrétion, le CCAS attribue, chaque année, plus de 5 500 aides et plus de 2 000 personnes sont reçues chaque année dans les bureaux de la Ville.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Et il y a bien sûr toutes **les animations autour des seniors**, dont Mireille nous régale et se fait l'écho à chaque Conseil municipal.

Et enfin, **notre maison des Côteaux**, qui est une référence dans tout le département.

C'est ce soir mon dernier Conseil municipal, ayant choisi d'explorer d'autres chemins et d'autres opportunités. J'ai eu le grand honneur pendant 12 ans de servir les Clodoaldiens et les Clodoaldiennes. Je l'ai fait avec la volonté constante de servir l'intérêt général, d'être à l'écoute de tous et d'agir dans la ligne des choix politiques déterminés lors de chaque élection.

Ce soir, je voudrais d'abord vous remercier, vous, chers collègues, pour tout le travail accompli ensemble, pour la qualité de nos échanges, pour la confiance réciproque. Ce qui nous rassemble, la Ville de Saint Cloud et le service de ses habitants, est un ciment qui nous unit au-delà de nos différences. Et c'est le gage d'actions concertées, efficaces et pertinentes. Au-delà même du travail commun, je peux vous dire ce soir, en toute sincérité, que j'ai gagné avec vous des amis.

Vous aussi, chers collègues de l'opposition, soyez remerciés. Nos différences peuvent être sources de dialogue et j'ai eu plaisir à échanger avec chacun et à travailler avec vous dans les différentes commissions où, bien souvent, nos divergences s'estompaient.

Je voudrais maintenant m'adresser aux équipes de la Ville. Vous êtes formidables. Rien ne se réalise sans vous. Arrivant encore salarié d'un grand groupe automobile qui, je le rappelle, fait d'excellentes voitures (!), je suis arrivé avec un certain nombre de préjugés sur la fonction publique territoriale, et qui se sont tous avérés complètement faux. Vous alliez une grande compétence professionnelle, une rigueur d'exécution et un sens aigu de l'intérêt général. Ces propos s'adressent à toutes les équipes de la Ville sous la houlette si efficace de Xxxxxxxxxx, mais permettez-moi un merci tout particulier à l'équipe de Xxxxxxxxxx. Je ne le dis pas sans émotion tant les liens avec cette équipe ont été confiants, harmonieux et empreints d'un grand respect mutuel. Alors oui, un immense merci à vous, Xxxxxxxxxx à Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, et l'équipe des Côteaux, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx et Xxxxxxxxxx. La collaboration entre l'élu, qui donne le cap et les orientations politiques, et la fonction publique territoriale, qui met en œuvre, a été absolument exemplaire. Vous êtes l'honneur de cette fonction publique par votre engagement réellement sans faille, vos conseils avisés et votre capacité à voir loin. J'ai eu bien de la chance de travailler avec vous et ce sera un souvenir fort de ce 2^{ème} mandat.

Je m'adresse maintenant à vous, Monsieur le Maire, cher Éric. Nous avons peut-être mis un peu de temps à nous ajuster l'un à l'autre. Je peux néanmoins témoigner que vous m'avez constamment honoré de votre confiance et que, sur les sujets que j'ai souhaités conduire, vous avez apporté non seulement votre soutien mais aussi vos conseils toujours éclairés par cette vision large que vous avez de la politique municipale.

Au-delà, je voudrais dire publiquement tout le bien que je pense de vous. Bien sûr, vous êtes un bon Maire, bien sûr, vous travaillez vos sujets, bien sûr, vous défendez et connaissez la Ville comme personne, et j'en suis le témoin constant.

Mais je voudrais mentionner deux qualités qui me paraissent essentielles : vous assurez l'unité de votre équipe malgré sa diversité. Cela vous paraît peut-être simple, mais regardez dans les communes voisines les ravages de la division. Et l'unité que vous avez su créer est gage d'efficacité, d'engagement sur ce qui a du prix et non sur des querelles de personnes, qui n'ont pas lieu dans notre équipe. La deuxième chose, plus discrète peut être mais dont j'ai été témoin bien souvent, Ségolène l'a déjà évoqué : vous aimez les gens, vraiment. Vous aimez les Clodoaldiens et les Clodoaldiennes. Vous vous intéressez en vrai aux personnes. Votre cœur que vous cachez un peu parfois sous des blagues à 2 balles est très grand et généreux. Pour ce cœur, pour cette autorité, pour cette vision de la Ville que vous avez, vous êtes un Maire formidable, soyez-en remercié.

Pour terminer, je voudrais vous partager que, lorsque je me suis engagé tardivement en politique en étant candidat aux Législatives en 2012 (contre vous d'ailleurs Monsieur le Maire !), j'avais une vision finalement peu incarnée de la politique. Grâce à ces 2 mandats, j'ai touché du doigt ce qui est l'essence même de la politique : ce n'est pas seulement l'art du possible, ce peut être aussi l'art de rendre possible ce qui est nécessaire, comme l'a si bien dit Jacques Chirac. Il faut pour cela voir loin, voir large et identifier ce qui va apporter de la valeur pour les habitants. Il faut aussi beaucoup écouter, écouter ce que vous nous dites, chers Clodoaldiens et chères Clodoaldiennes.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Sachant que j'arrêtais ce mandat, mon épouse, que je remercie ici publiquement pour tout le soutien qu'elle m'a apporté et pour sa patience pour mes absences nombreuses dues à la Ville, m'a demandé quel était mon meilleur souvenir ou le fait saillant. Et la réponse s'est imposée assez facilement. Comme je vous le disais, j'ai reçu des centaines de personnes dans mon bureau, avec parfois la frustration de ne pas avoir de solution immédiate. Mais très souvent, le dernier propos tenu par mes visiteurs m'a donné la clé. Ils me disaient « merci de m'avoir écouté ».

Et bien voilà le trésor de ces 2 mandats et, au-delà, le trésor de nos villes. Dans un univers de plus en plus connecté mais de moins en moins humain, où on ne parle qu'à des plateformes, à de l'IA ou des à des chatbots, dans une ville comme Saint-Cloud, on vous écoute. Et ce lien humain avec une autorité administrative est bien ce qui fait la valeur de notre engagement.

Alors, mes chers collègues, à vous qui continuerez selon les souhaits des électeurs, préservez ce trésor, continuez à prendre le temps d'écouter les Clodoaldiens et les Clodoaldiennes. Une Ville, plus que jamais, est la cellule vivante de la démocratie, parce qu'elle est en capacité de préserver le lien humain ; et tout particulièrement à Saint-Cloud.

Merci à tous !

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup, cher collègue. Madame PINAULDT.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Madame PINAULDT 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable</p>

Merci, Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire, cher Éric, mes chers collègues,

Une page va bientôt se tourner pour moi et pas des moindres car cela fait 23 ans, que la vie municipale rythme mon quotidien.

Durant ces années, j'ai beaucoup donné : de mon temps, de mon énergie et aussi de ma vie personnelle mais j'ai reçu aussi au centuple.

En 2008, après 5 années que je qualifierais de « rodage » dans un groupe d'opposition, tu m'as confié, Éric, la lourde charge de maire-adjointe au pôle Petite enfance, éducation et jeunesse. Je dois dire que je te suis infiniment reconnaissante, alors que je n'appartenais pas encore à la majorité municipale, de m'avoir confié ce pôle qui était complètement à construire.

Le défi consistait à mettre en place une politique publique qui devait fluidifier et harmoniser le parcours de l'enfant et faciliter les démarches des familles lors des inscriptions aux activités scolaires, péri et extra-scolaires et au sein des crèches. En bref, il fallait faire étroitement travailler ensemble différents services qui étaient jusque là autonomes, sous la direction d'un directeur de pôle. Le service jeunesse était également à repenser, car il était auparavant exclusivement lié au Sport. Concrètement, cela s'est traduit par un déménagement dans les anciens locaux de l'ECLA, refaits à neuf pour l'occasion, devenus une mairie annexe baptisée « le PEEJ », que vous connaissez tous, et complètement dédiée aux jeunes Clodoaldiens et à leurs familles.

Ce fut une belle aventure riche en projets, en expérience humaine, en découvertes et en moments forts : l'incendie de l'école du Val d'Or, par exemple, et la crise du Covid. Et j'espère que ces moments ont apporté un réel soutien à nos familles et à nos enfants Clodoaldiens.

Je mesure l'immense chance d'avoir eu à mes côtés une équipe compétente, disponible, motivée qui m'a accompagnée durant ces 12 années, que ce soit au sein du PEEJ ou bien au sein des différentes structures. Je remercie particulièrement xxxxxxxxx avec laquelle nous avons formé pendant près de 10 ans un binôme formidable, complémentaire et j'espère efficace.

En 2020, ne souhaitant pas me représenter en raison d'un moment familial difficile que je traversais, tu as, Éric, malgré tout insisté pour que je poursuive au sein de la future équipe municipale. Je ne le regrette pas.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

La délégation que tu m'as confiée durant cette dernière mandature, intitulée « La ville durable », moins lourde en temps passé, a la particularité de s'inscrire dans un temps plus long, en partenariat étroit avec POLD, notre territoire. Les projets sont transversaux et concernent la plupart des services, car les sujets sont multiples : biodiversité, réduction des déchets, économies d'énergie, énergies nouvelles...

L'enjeu est, cette fois-ci, de contribuer à faire évoluer les modes de fonctionnement, de penser plus durable. Pas toujours facile, car la réglementation, qui accompagne cet enjeu est souvent contraignante, voire punitive. Mais petit à petit l'oiseau fait son nid, et, avec patience et ténacité, on arrive à des résultats concrets.

Durant ces 6 années j'ai beaucoup apprécié travailler avec les agents des services techniques, dont XXXXXXXXX, directrice du service Environnement, équipe compétente, managée avec efficacité par notre DST, XXXXXXXXX et animée par un vrai sens du service public.

Depuis 2005, Saint-Cloud s'est beaucoup transformée, particulièrement ces dernières années, tout en ayant gardé son âme d'une ville à taille humaine où il fait bon vivre. C'est ce à quoi chacun d'entre nous, à tes côtés Eric, avons œuvré. Je suis fier d'avoir, au fil de ces mandatures, contribué par la mise en œuvre de nos politiques publiques, à faire évoluer le cadre de vie de nos habitants. Et même si certaines soirées de Conseil municipal nous semblent parfois bien longues, notre fonction d'élu reste gratifiante et exaltante.

À tous les agents municipaux avec lesquels j'ai eu la chance de travailler, je vous remercie pour votre accompagnement sans faille et votre professionnalisme, j'ai beaucoup appris à vos côtés et sans vos compétences, rien n'est possible.

À XXXXXXXXX, à XXXXXXXXX que je remercie pour leur disponibilité et leur soutien à nos actions.

À XXXXXXXXX, qui a été durant cette mandature un lien privilégié entre le Cabinet du maire et nous les élus, la cheville ouvrière de notre cohésion et du bon déroulement de notre action municipale. Merci pour ton efficace assistance, ta patience envers nous, tes idées, ton dynamisme et ta bonne humeur, XXXXXX.

Enfin, Éric, merci à toi pour ta confiance, ton courage politique et ton sens profond de l'engagement sous-tendu par les valeurs que tu portes et auxquelles j'adhère pleinement.

Merci pour ces belles années que tu m'as permis de vivre au sein de la majorité municipale. Merci, enfin, pour les marques d'amitié que tu m'as témoignées que je n'oublierai pas.

À mes collègues qui poursuivent, je vous adresse tous mes vœux de réussite et de succès dans les projets de cette mandature à venir (sous réserve de succès électoral bien sûr !). Je n'oublierai pas la bonne ambiance qui a régné entre nous au cours de ces 6 années, peut-être favorisée par un démarrage en pleine crise du COVID...

À ceux qui, comme moi, partent pour de nouvelles aventures, bonne chance dans vos projets. Gardons des occasions de maintenir nos liens avec la vie municipale.

Enfin, si être élu municipal n'est pas un métier, en tous cas dans notre pays, c'est avant tout une mission exigeante, désintéressée, mue par notre sens de l'intérêt général au profit de nos concitoyens. Et je terminerai en citant Saint- Exupéry, pilote et écrivain : « Le plus beau métier d'hommes est le métier d'unir les hommes. »
Merci à tous !

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue.

Monsieur GRUBER ayant donné pouvoir à Jean-Christophe PIERSON, je vous passe la parole.

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER (excusé, rapportée par Jean-Christophe PIERSON)

4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

En 6 années, je n'aurais manqué aucun conseil de la mandature, sauf ce tout dernier. J'en suis désolé et je vous présente toutes mes excuses. J'ai donc demandé à Jean-Christophe, mon cher voisin de conseil, de lire cette communication. J'en profite pour l'en remercier, et aussi pour toute son action remarquable durant ce mandat, ainsi que tous mes collègues de la majorité. Nous avons su être une équipe soudée, travailleuse, sachant garder le sourire, avec toujours le souci de l'intérêt général.

Assurer la délégation à l'Éducation a été un réel plaisir, et Monsieur le Maire, je vous suis très reconnaissant de m'avoir confié cette responsabilité.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Mes remerciements s'adressent également à tous les personnels des services Éducation et Séjours, à la directrice du PEEJ, XXXXXXXXXXX, à XXXXXXXXXXX et à ses équipes des services techniques sans qui les écoles ne pourraient fonctionner durablement, ainsi qu'à XXXXXXXXXXX et son équipe des Finances, essentielles à la saine gestion de la Caisse des écoles.

Suivent maintenant quelques informations :

■ **Inscriptions aux séjours** : les inscriptions pour les vacances de printemps se sont faites le 13 janvier en ligne, et le 14 janvier en mairie annexe. Les parents ont pu expérimenter la nouvelle version du logiciel de réservation dont l'ergonomie a été très appréciée.

La réservation des vacances d'été se fait actuellement en ligne du 9 février jusqu'au 13 février, et sur site à l'école de la Fouilleuse.

■ **Inscriptions scolaires** : les inscriptions pour les enfants nés en 2023, rentrant à l'école maternelle en septembre 2026, auront lieu sans rendez-vous du 9 mars au 21 mars en Mairie annexe.

La commission de dérogation de secteur scolaire aura lieu en mai comme habituellement.

Je vous souhaite à tous un bon Conseil.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame du SARTEL.

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL

5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur Le Maire.

Chers collègues,

Après deux mandats au service de notre commune, une page importante pour moi également se tourne, étant amenée à quitter la Ville après presque 60 ans à Saint-Cloud ; ce qui n'est pas rien. Que de souvenirs après toutes ces années, mes enfants élevés,plein, plein de bonnes choses.

L'expérience mairie a commencé en 2008 en faisant partie du Conseil de quartier Pasteur-Magenta avec Brigitte Clermont.

En 2014, Monsieur le Maire, vous m'avez confié ce quartier en tant que déléguée. Cela a été pour moi une expérience profondément humaine, être au plus près des habitants, écouter, relayer, expliquer.

Marier représenta également des moments très forts avec l'extrême bonheur de marier mes trois enfants, un privilège rare, à la fois, d'élue et de mère.

Lors de mon deuxième mandat, Monsieur le Maire, vous m'avez chargée de la Voirie, de la propreté et de la mobilité, et je vous en remercie ; des sujets essentiels, même si on en parle surtout quand ça ne va pas trop.

■ **VOIRIE** : un sujet technique très intéressant : des requalifications de rues, des rénovations de tapis, des rebouchages de nids de poules, des créations d'avaloirs, des canalisations à changer, et surtout le passage aux LED de notre éclairage public.

■ **En matière de PROPRETÉ urbaine** : les efforts se sont poursuivis pour limiter les dépôts sauvages, pour renforcer les interventions régulières de nos équipes sur les différents points sensibles, pour accompagner les Clodoaldiens, pour collectivement garder notre ville la plus propre possible. Quant à la collecte, elle s'est modernisée avec l'arrivée d'outils plus appropriés, le tout avec des véhicules plus vertueux étant électriques, création de points d'apport et de composteurs de quartier.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

■ **Concernant la MOBILITÉ**, notre démarche a été progressive et adaptée aux contraintes de notre territoire, mais avec toujours le même principe, celui d'améliorer le partage de l'espace public tout en protégeant les plus faibles.

Le développement du vélo a été fait dans la mesure de nos possibilités et des possibilités de notre ville : développement du stationnement, facilités de trajectoires et mise en place de stations de réparation.

Nous avons eu une belle avancée avec des bornes de recharge de voitures électriques, ainsi que le développement de l'autopartage.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, celui des services techniques, de Madame XXXXXXXXXXXX que je remercie chaleureusement, de Madame XXXXXXXXXXXX et de Monsieur XXXXXXXXXXXX. Merci pour leur qualité de travail et leur patience vis-à-vis de moi.

Je remercie également les partenaires techniques et bien sûr les habitants qui ont su faire remonter leurs besoins et leurs observations.

Se mettre au service des Clodoaldiens, savoir les écouter tout en servant l'intérêt général, voilà une bonne définition de l'élue.

Durant ces 12 années, un lien fort et sympathique s'est développé entre nous, élus. Merci à mes collègues pour nos échanges sur nos délégations respectives. Merci pour vos conseils, Monsieur Berthet.

Et je vous souhaite tout le succès mérité pour les élections à venir.

Merci à XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX, le Cabinet, de nous avoir guidés pendant toutes ces années.

Et, pour finir, Monsieur le Maire, cher Éric, merci pour ces 12 années qui furent une très belle expérience et merci pour la confiance que vous m'avez témoignée.

Je vous remercie.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET

6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Pas de communication.

Merci.

Le MAIRE : Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO

7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par un petit point Petite enfance.

Le réseau Petite enfance a une mise en route positive. Les professionnels qui le fréquentaient reviennent à nouveau. Tout est ouvert et tout le monde est content.

Concernant l'agenda : les crèches fermeront le 27 février au soir et rouvriront le lundi 9 mars au matin.

Monsieur le Maire, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée il y a 12 ans.

Je me souviens encore de notre conversation, lorsque vous m'avez informée que vous me preniez dans votre équipe pour les élections de 2014.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

J'étais enceinte d' Xxxxxxxxx, petit clin d'œil à Édith Sagroun qui me prenait dans sa voiture pour aller aux réunions de campagne ; elle doit s'en souvenir. Quant à Xxxxxxxxx in utero, il réagissait au son de votre voix ; je vous jure que c'est vrai.

Ces années passées au service des Clodoaldiens, d'abord en tant que Conseillère municipale au service de la Petite enfance avec Brigitte Pinaudt, puis en tant qu'adjointe déléguée à la Petite enfance et à la famille, m'ont énormément apporté. J'ai travaillé à vos côtés dans une première équipe municipale où j'ai découvert le fonctionnement d'une commune en son sein, puis évolué en tant qu'adjointe.

J'ai rencontré des élus très impliqués dans la vie de leur ville, des personnalités très diverses mais toujours enrichissantes, et certaines relations ayant évolué en de belles amitiés.

Par ailleurs, j'ai une pensée pour Florence Guiraud et Catherine Nado.

Je remercie avant tout le service Petite enfance qui fait un travail remarquable auprès des Clodoaldiens, l'ensemble des agents du PEEJ, mais plus généralement tous les agents de la ville de Saint-Cloud, ainsi que les membres de votre cabinet, et Xxxxxxxxx (la directrice des Assemblées).

Je pense particulièrement à Xxxxxxxxx, Xxxxxxxxx, Xxxxxxxxx, Xxxxxxxxx, Xxxxxxxxx, et Xxxxxxxxx, mais également Xxxxxxxxx, Xxxxxxxxx, Xxxxxxxxx, Xxxxxxxxx, Xxxxxxxxx et Xxxxxxxxx. Je crains d'avoir oublié des noms, je vous prie de m'en excuser, mais j'ai encore 1 mois pour les saluer.

Je suis ravie d'avoir œuvré au service Petite enfance auprès des familles. De nombreux projets ont vu le jour, dont la fête de la famille, qui était une réussite à chaque session, avec la jauge des 1 500 personnes toujours atteinte, voire dépassée. Merci aux équipes pour leur implication pour que cette journée soit une réussite. Même les cieux étaient des nôtres, car la météo a toujours été au beau fixe. Mention spéciale pour les escargots de la Petite Ourse et les flashmobs très conviviaux.

Saint-Cloud est une ville que j'aime profondément. Elle a été le témoin de grands projets et de grands rendez-vous pour ma famille, en commençant par mon père Daniel Charlier qui s'y est installé en 1963 et qui a été conseiller municipal pendant 2 mandats auprès de Jean-Pierre Fourcade, ma marraine également maire-adjointe pendant 2 mandats sous Jean-Pierre Fourcade.

J'ai grandi à Saint-Cloud, je connais chaque recoin de la Ville. Je me souviens de la première boutique de Geneviève, du poissonnier rue de l'Église, de la boucherie de Bernard Dagoneau, de la boulangerie Cochard place du Pas. Je pourrais en citer pendant encore de longues minutes.

Saint-Cloud était témoin de mon mariage, de la naissance de mes trois enfants, des moments de vie merveilleux gravés à jamais.

Je remercie ma famille, mon mari, mes trois enfants pour leur soutien quotidien. L'aventure de la vie politique est une aventure qui ne se vit pas seule, car elle peut, entre autres, être très chronophage. Cette aventure entraîne toute une famille et ils ont été merveilleux.

Pour finir, Monsieur le Maire, cher Éric, mon engagement pour Saint-Cloud ne s'arrêtera pas au 15 mars prochain. Je demeurerai toujours à vos côtés, mais différemment, soyez-en assuré. J'aurai toujours un regard affectueux pour le service Petite enfance. Merci encore pour la confiance que vous m'avez témoignée ces douze dernières années, et à très bientôt.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue.

Monsieur TREMINTIN.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN

8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur Le Maire.

■ ANIMATIONS SPORTIVES

- Le vendredi 13 février, à 17h, la section **Course à pied** de l'UAS, compte tenu des excellents résultats des Domaniales, remettra, comme elle s'y était engagée, un chèque à la fondation Arthritis, organisme de recherche sur les maladies musculosquelettiques et les rhumatismes.
- Dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes, la section **Krav Maga** de l'UAS organise, le 7 mars, de 14h à 17h, au gymnase Fouilleuse, un stage d'initiation à la self-défense pour un public féminin.
- Les interventions **Volley-Ball** en milieu scolaire pour les CM2, qui ont couvert 6 semaines, se terminent. Elles ont notamment permis aux enfants d'être invités le samedi 31 janvier au gymnase Verhaeren pour soutenir l'équipe du Centre de formation des Mariannes, et ils y sont venus nombreux.
- Les équipes jeunes de notre **Club de Football**, vont participer aux tournois d'Aubagne en février (jeunes de 9 ans) et de Frontignan en mai (important déplacement en bus de 90 personnes, dont 75 enfants).

■ PISCINE

Suite à un problème technique, le petit bain a été fermé du 2 février au soir au mardi 10 février. Tout est rentré dans l'ordre depuis cette date.

L'évènement **AQUAZEN** se déroulera le vendredi 27 mars de 20h à 23h.

■ RÉSULTATS SPORTIFS

- Volley-Ball : 4 équipes jeunes (F21, F18, F15 et M18) poursuivent leur parcours en Coupe de France Jeunes. Ces équipes joueront leur tour suivant le 15 mars prochain ; dont un sixième tour pour certains.

- Escalade : plusieurs compétitions ont été organisées au cours desquelles nos jeunes garçons et filles de moins de 13 ans se sont distingués, notamment une fille par de très beaux résultats, et dont je vais simplement citer le prénom Xxxxx ; elle se reconnaîtra en lisant son nom.

Comme il s'agit du dernier Conseil auquel je participe, je tiens, Monsieur le Maire, à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée en me confiant cette délégation « Sports ». J'espère avoir réussi à répondre à vos attentes et à celles de nos concitoyens, en développant les évènements ouverts, et en répondant aux attentes des associations, les anticipant quelquefois en souhaitant innover dans de nouvelles activités.

Pour ma part, je retiendrai tout particulièrement de ces quelques années le souvenir de l'après-midi du 7 février 2024, lors de la préparation des Jeux Olympiques, au cours duquel, sur le terrain de football du stade des Coteaux, étaient réunis tous les enfants des écoles de Sport, des enfants handicapés des IME de Saint-Cloud, nos seniors, tous dansant, pour s'échauffer avant de participer aux ateliers sportifs organisés dans le gymnase, le tout enflammé par nos animateurs. J'ai vécu, ce jour-là, la réalité de notre slogan :

VIVONS LE SPORT À SAINT CLOUD !

Un grand merci à mes collègues du Conseil, et à tout le personnel du Pôle Sportif et des Services fonctionnels qui m'ont permis la réalisation de toutes nos actions.

Un merci tout particulier à Xxxxxxxxxx, Directeur du Pôle Sportif, pour m'avoir accompagné au cours de ces dernières années, en lui souhaitant une bonne retraite dont il va pouvoir bénéficier dans quelques mois.

Merci, Monsieur le Maire.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Merci beaucoup, cher collègue. Madame ASKINAZI.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI

9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je souhaiterais en quelques mots faire un court bilan des actions que j'ai eu l'honneur de mener durant ces 6 années de mandat.

Ce mandat a commencé dans un contexte difficile, comme l'a rappelé, Monsieur le Maire, celui de la crise du Covid-19. Cette crise a démontré une capacité d'action rapide et ciblée pour soutenir le tissu économique, avant d'orchestrer une refonte ambitieuse et festive de la vie commerciale de Saint-Cloud.

L'urgence sanitaire a été traitée par des mesures concrètes visant la survie et l'adaptation des commerces comme :

- La distribution de masques et la communication quotidienne sur les statuts d'ouverture des commerces ;
- L'aide active à la mise en place de la vente à distance par la création de pages internet ;
- Le lancement d'une opération de vente exceptionnelle sur le marché pour les restaurateurs de la ville, leur permettant de maintenir une activité et de capter de nouveaux clients ;
- La mise en place de la campagne « Acheter local » pour consolider la clientèle de proximité.

Notre mandat a été guidé par une vision claire : faire du commerce de proximité le cœur battant de nos quartiers, en assurant non seulement sa présence mais surtout son attractivité et sa vitalité économique sur l'ensemble du territoire.

Notre premier succès réside dans la consolidation et la diversification du parc commercial. Pendant ce mandat, nous avons installé plus de 70 nouveaux commerces avec une offre extrêmement diversifiée et dense, qu'il s'agisse de commerces de bouche essentiels, tels que des bouchers, des primeurs, des charcutiers, ou de services spécifiques comme des salons de coiffure, des instituts de beauté, ou une laverie, ou encore des enseignes de niche comme des cavistes, et même une galerie d'art (la Galerie Icare), ainsi qu'un supermarché avec l'enseigne Intermarché dans le quartier des Coteaux, et bien d'autres encore, comme le quartier du Centre-village avec un boucher, un primeur et une poissonnerie qui s'installera en avril place de l'église, ainsi qu'un parfumeur et des boutiques de prêt-à-porter.

L'ensemble des quartiers ont donc ainsi été pourvus de commerces de proximité.

Mais le travail doit se poursuivre, notamment dans le quartier du Val d'Or où il manque un certain nombre de commerces et nous y travaillons au quotidien. L'objectif étant de satisfaire tous les besoins des Clodoaldiens dans chaque quartier de la ville, et d'assurer la diversité des commerces.

Cette politique s'est étendue à nos marchés. L'aboutissement a été l'inauguration du **nouveau marché des Avelines** en avril 2024. Un investissement majeur pour offrir aux commerçants et aux Clodoaldiens des infrastructures modernes et agréables.

Nous avons mis en place l'ouverture du marché le vendredi soir, qui a rencontré un succès immédiat. Nous y avons intégré une halle gourmande créant un pôle de convivialité intergénérationnel.

Nous avons créé **une nouvelle place du marché** qui abrite, les sept jours de la semaine, une boulangerie *Lekla* et un restaurant *la Maison*. Ces 2 commerces viennent renforcer l'offre commerciale du boulevard de la République.

La place du marché est animée le samedi par toute une variété de commerçants, dits « volants » qui proposent du prêt-à-porter, des bijoux, et autres commerces non alimentaires.

Cependant, le maintien d'une offre riche ne suffit pas. Il faut générer du flux et du pouvoir d'achat. Notre politique d'animation s'est concentrée sur des opérations commerciales à fort impact. Parmi les événements structurants :

• **le lancement des "Guinguettes"** (Fête de l'hiver et les guinguettes de la Colline) a prouvé notre capacité à transformer une rue en zone piétonnisée festive, avec notamment son défilé de mode attirant jusqu'à 1 500 personnes par édition et offrant une visibilité exceptionnelle aux commerçants sédentaires (prêt-à-porter, restaurateurs, coiffeurs).

• **Les opérations commerciales et les jeux-concours** ont eu pour effet immédiat d'augmenter la fréquentation des commerces. Des opérations récurrentes comme le grand jeu des vitrines avec plus de 100 vitrines décorées dans la Ville ou des animations sur le marché créent un lien émotionnel et ludique entre le client et les commerçants renforçant la fidélité des Clodoaldiens au commerce local.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

• Nous Valorisons également les talents : le **"Label Saint-Cloud"** a été décerné à 26 nouveaux talents. La Ville les met en avant au sein du magazine local, lors de nos opérations spéciales au marché par exemple ou encore au jardin des Tourneroches.

Je veux citer 2 exemples de labellisés :

• Xxxxxxxxxx ou Madame Xxxxxxxxxx, a créé un concept d'urinoirs sans contact, intime et écologique pour femmes. Elle a été labellisée en 2021. Aujourd'hui, elle équipe toutes les autoroutes de France.

• Xxxxxxxxxx, designer et joaillière labellisée en 2022. Son travail figure dans le prestigieux ouvrage « the Jewelry book ». Ce livre réunit 300 voix qui ont façonné ou façonnent encore le monde de la joaillerie à travers plus de deux siècles d'histoire.

Les Clodoaldiens ont du talent !!!

• **"Un Artiste, Un Commerçant"** : une opération en partenariat avec la culture, qui valorise le savoir-faire et attire une clientèle nouvelle, en mettant en lumière la qualité de nos artisans et de nos artistes en les exposant chez les commerçants pendant quinze jours.

Notre action a permis de passer d'une gestion de crise sanitaire à une politique proactive. En assurant la diversité de nos 300 commerces et en organisant des événements commerciaux majeurs, nous avons fait de Saint-Cloud une ville où le commerce de proximité est non seulement présent, mais surtout vibrant et générateur d'activité.

Après nos commerces et nos marchés, il y a aussi nos entreprises.

• Nous avons créé les **"Apéro Network"** avec 25 éditions au cours de notre mandat. Ces apéro network qui sont des soirées conviviales de « networking » se passent chez un commerçant de la ville ; ils réunissent des dirigeants qui partagent les mêmes enjeux, des expériences et des bonnes pratiques.

Nous avons mis en place **les RDV réseaux, les ateliers de formation** pour les jeunes entrepreneurs avec 4 cycles d'ateliers par an : le grand RDV, le forum de l'emploi, les soirées pitch. Autant d'actions qui animent et dynamisent le tissu économique de la ville.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, un rapide résumé des actions du commerce et du développement économique que nous avons menées

Je tiens à remercier mes services, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxx, qui m'ont accompagnée au quotidien dans ces missions, mais aussi plus généralement les services de la ville, Madame Xxxxxxxxxx, Madame Xxxxxxxxxx, Madame Xxxxxxxxxx, ainsi que Xxxxxxxxxx qui sont toujours à notre écoute, Xxxxxxxxxx pour nous accompagner, animer ce groupe et nous informer au quotidien. Merci.

Je voudrais aussi remercier mon mari qui attend patiemment lors des soirées d'absence.

Enfin, Monsieur le Maire, je tiens à vous remercier pour votre confiance, votre impulsion et votre soutien sans faille dans toutes les actions que nous avons menées, et vous, mes chers collègues, pour m'avoir soutenue. J'ai passé 6 années merveilleuses en votre compagnie. Je suis ravie d'avoir travaillé avec vous en transversalité, j'ai beaucoup appris à vos côtés.

Merci.

[Applaudissements de l'assemblée.](#)

LE MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue. Monsieur PORTEIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX

10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci, Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire, vous m'avez confié au cours de ce mandat la délégation des finances et aussi des achats et des grands projets. Les finances sont un sujet qui peut paraître au départ rébarbatif ou complexe, mais je dois vous dire que j'ai sincèrement adoré. J'ai trouvé cela absolument passionnant. Et j'espère, mes chers collègues, et d'ailleurs pour nos spectateurs, ne pas vous avoir trop ennuyés avec parfois des interventions un peu longues pour certaines délibérations pleines de tableaux et de chiffres.

Au terme de ce mandat, je souhaiterais rendre un hommage à Madame XXXXXXXXXXXX (directrice du service) et à son équipe du service des finances.

Au cours de nos 6 années de travail en commun, j'ai pu mesurer au jour le jour leur engagement au service de la Ville, le très grand professionnalisme et la compétence de ce service et de sa directrice dans un contexte national extrêmement chaotique, où les finances publiques se sont considérablement complexifiées et où les règles édifiées par le législateur et l'État sont constamment modifiées.

Je souhaiterais également remercier Madame XXXXXXXXXXXX, notre directrice des services techniques et ses collègues des services techniques, ainsi que Caroline Chaffard-Luçon pour le remarquable travail accompli pendant les travaux de réalisation du projet du marché des Avelines. Ce projet était une véritable aventure qui était parfois même proche du combat pendant sa réalisation et le magnifique site que nous avons aujourd'hui est une grande fierté.

Je voudrais aussi mentionner Madame XXXXXXXXXXXX et Madame XXXXXXXXXXXX et les remercier, ainsi que Mesdames XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX qui les ont précédées, et qui fournissent un travail de grande qualité au jour le jour du suivi des achats de la Ville.

Enfin, mes chers collègues, Monsieur le Maire, Madame XXXXXXXXXXXX et l'ensemble des agents de la Ville, je souhaite vous dire à quel point j'ai apprécié nos très nombreux échanges et séances de travail pendant les longues phases de préparation des budgets de cette mandature. C'est au prix de ces efforts et des solutions que nous avons trouvées et mises en œuvre que nous avons pu financer tout au long de ce mandat de très nombreuses politiques publiques et un volume très conséquent d'investissements au service des Clodoaldiens tout en garantissant la bonne santé financière de notre ville.

Merci, Monsieur le Maire.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Et bravo pour cet engagement au service des finances publiques, qui n'est pas toujours la matière la plus limpide.

Madame DOMAS.

COMMUNICATION DE Madame DOMAS

12^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Monsieur Le Maire, mes chers collègues,

Au moment de ce dernier Conseil municipal de la mandature, je souhaitais simplement dire quelques mots. Ces deux mandats ont été pour moi une expérience profondément enrichissante. Ils m'ont permis de servir Saint-Cloud autrement, avec engagement et exigence, et de mesurer pleinement la responsabilité que représente l'action publique locale.

Je tiens à remercier Monsieur le Maire pour la confiance qu'il m'a accordée, ainsi que l'ensemble de mes collègues, avec qui j'ai eu plaisir à travailler pendant ces douze années.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Durant ce dernier mandat, en charge de la Communication, j'ai eu la chance de travailler avec une équipe formidable : XXXXXXXXXXX, XXXXXXXXXXX, XXXXXXXXXXX, XXXXXXXXXXX, XXXXXXXXXXX, XXXXXXXXXXX ; ce fut réel plaisir de collaborer avec vous, de partager nos points de vue, d'apporter mon regard du monde de l'entreprise et de contribuer à ma mesure à renforcer la lisibilité et la cohérence de notre action auprès des Clodoaldiens.

Il est temps pour moi de me consacrer pleinement à mes engagements professionnels qui me mobilisent fortement aujourd'hui. Et cela n'enlève rien à l'attachement que je porte à notre ville et à l'intérêt que j'ai eu à la servir.

Je quitte bientôt cette fonction avec reconnaissance pour le travail accompli collectivement et pour la confiance qui m'a été accordée. Merci à tous.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue. Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur Le Maire.

Chers collègues, comme chaque année à cette période, je vais vous faire part dans les grandes lignes des indicateurs de la délinquance sur la commune transmis par la Préfecture.

Mais comme ce conseil est le dernier de la mandature, je souhaite également mettre en perspective ce bilan avec le temps long de celle-ci.

D'une façon générale, ces indicateurs recensent maintenant moins de 1 300 faits et montrent une baisse significative de 6% cette année par rapport à l'année dernière.

Ainsi, si l'on fait abstraction de l'année 2020 qui fut si atypique par ses confinements et mises en contrôles divers, on note sur la mandature une stabilité remarquable ; en fait même, une baisse de 2% sur 5 ans pour être très précis, dans un contexte dont chacun sait qu'il n'était pas favorable.

Un des points de satisfaction cette année à Saint-Cloud est la poursuite de la baisse du nombre de cambriolages, pour la deuxième année consécutive, de l'ordre de 4%, après la baisse spectaculaire de 21 % observée l'an passé, ce qui nous permet de revenir peu ou prou au niveau observé en 2019.

Cela est d'autant plus remarquable que le déploiement massif des forces de l'ordre à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques avait sûrement contribué significativement à la baisse constatée l'an passé et obtenir un tel résultat dans un contexte plus ordinaire est très positif.

Toujours au rang des satisfactions, je souhaite souligner également la baisse très nette, de près de 30%, des vols d'automobiles, baisse constatée pour la quatrième année consécutive qui mène à une baisse globale supérieure de 50% sur la mandature

Je veux y voir les fruits de l'action déterminée des agents de nos polices nationale et municipale, de l'esprit de coopération qui les anime, ainsi que de l'investissement consenti, tout au long de la mandature, par la Ville en termes de moyens de vidéoprotection plus performants et toujours plus nombreux.

Ainsi, nous venons de déclarer en préfecture notre 105^{ème} caméra de voie publique, ce qui marque le triplement des caméras déployées en 6 ans et témoigne de l'effort financier important consenti.

Je voudrais donc remercier l'ensemble des personnels du pôle sécurité et saluer l'ensemble des personnels du commissariat pour le travail effectué et les efforts consentis pour mener à bien ces missions de service public difficiles et parfois dangereuses.

Je souhaite également exprimer toute ma reconnaissance à l'ensemble des acteurs locaux qui contribuent aux actions de prévention sur la commune, tant par l'accueil et l'animation d'activités tournées vers la jeunesse que par des actions d'insertion et de médiation plus spécifiques, allant des maraudes jusqu'à la mise à l'abri ou l'hébergement d'urgence, qui accompagnent les situations les plus difficiles.

Ce sont bien ces actions discrètes, persévérantes, souvent peu connues..., on le sait, "le bien ne fait pas de bruit"...qui nous permettent au quotidien de maintenir un équilibre délicat mais nécessaire et souhaitable entre prévention et sécurité publique.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Je souhaiterais également formuler un merci tout particulier aux membres du cabinet du maire, XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX ainsi qu'à Madame XXXXXXXXXXXX, qui m'ont permis de concilier l'exercice de ce mandat avec celui de mes activités personnelles et professionnelles, en m'apportant avec constance et patience leur aide et leur conseil pour répondre aux demandes, apprécier avec justesse les situations rencontrées et coordonner l'action du pôle Sécurité.

Enfin, je voulais, Monsieur le maire, vous renouveler mes remerciements pour la confiance accordée au travers de cette délégation si particulière, la sécurité publique et la prévention, qui m'a permis dans un esprit de subsidiarité bien comprise d'apporter ma contribution à la consolidation de cet édifice fragile qu'est notre société et dont la fraternité, la civilité doivent rester les pierres angulaires.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli et avec une grande reconnaissance que j'achève ce mandat, en espérant avoir prochainement l'opportunité de m'engager à nouveau au service des Clodoaldiens et du bien commun.

Il me reste toutefois encore une chose à accomplir avant la fin de ce mandat, qui réconciliera cet engagement municipal avec ma vie familiale qui m'est si cher : marier mon fils XXXXXXXXXXXX et sa chère XXXXXXXXXXXX le 21 février prochain.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Merci, cher collègue.

Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC

Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Seniors

Merci, Monsieur Le Maire.

■ L'ESPACE D'ANIMATION DES COTEAUX

L'année 2026 a commencé TGV, à très grande vitesse, les activités se sont succédées tous les jours et avec une grande variété. Dès le 2 janvier, les seniors étaient fidèles au poste : jeux de société, arts plastiques et art floral, atelier cuisine et travaux d'aiguilles, gym douce et gym cérébrale, informatique et cercle de lecture, et bien d'autres.

Pour notre culture personnelle, un quiz sucré nous a emmenés dans l'histoire du bonbon et des gâteaux, une façon originale d'inaugurer la nouvelle cuisine.

Pour leur plus grand plaisir et le nôtre, nous avons reçu la chorale des jeunes de l'association Clodoaldienne Empro Les Résonnances qui nous a permis de nous initier à la langue des signes.

Comme chaque mois, nous avons eu la chance de visiter des musées et des expositions :

- À Versailles, au milieu de milliers de figurines, le Moyen-Âge côtoyait Waterloo, Napoléon a salué Dark Vador, et Astérix jouait avec le Marsupilami.
- À Suresnes, le MUS, musée d'histoire urbaine et sociale a retracé l'histoire de son paysage urbain, son évolution sociale et les débuts du couturier Worth.
- À Paris : au musée des Arts Décoratifs, l'expo « 1925-2025, cent ans d'Art Déco », et au Musée de la Marine pour prendre le large et sillonner les océans dans le sillage de Magellan.

2006-2026 : les Coteaux ont 20 ans et comme « on n'a pas tous les jours 20 ans, ça ne nous arrive qu'une fois seulement, cette année, il faut qu'on en profite... » nous avons donc commencé à nous plonger dans notre enfance à la recherche de nos souvenirs culinaires et des recettes à l'ancienne.

Vous êtes cordialement invités à noter la date du vendredi 26 juin et à nous rejoindre pour souffler les bougies.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

■ LE QUARTIER FOUILLEUSE

L'APAJ du quartier, les jeunes, les familles et les voisins, entourés de leur animatrice et de nombreuses personnalités ont échangé leurs vœux autour de délicieuses galettes.

■ **Un scoop** : demain Saint-Cloud aura 3 centenaires de plus et j'aurai le plaisir de les honorer. On vit bien à Saint-Cloud.

En **fin de mandat** je me rends compte que je n'ai pas été seulement déléguée aux seniors, mais étant senior moi-même, j'ai visité tant de châteaux et de musées, j'ai participé à des activités auxquelles je n'aurais jamais pensé, comme pédaler sur des rails ou prendre le bus sur la Seine. J'ai fait de gros progrès en informatique, même s'il me reste encore beaucoup de travail. J'ai participé aux tournois de belote, de scrabble, et tant d'autres activités, en particulier intergénérationnelles, qui ont toujours beaucoup de succès.

Mais surtout j'ai de nouveaux amis, des dizaines, des centaines.

Merci à tous mes collègues de m'avoir écoutée lors des communications. Merci aux seniors, qui se joignent à moi pour remercier ensemble Xxxxxxxx, Xxxxxxxx et Xxxxxxxx qui reçoivent et écoutent les seniors tous les jours, toute l'année. Merci aux agents du service seniors de la mairie. Merci aux seniors qui s'entraident régulièrement et se soutiennent dans le besoin, c'est très important.

Merci Monsieur le Maire, cher Éric, de m'avoir permis de participer à cette très belle mandature, et de m'avoir donné la possibilité de marier en Ialien.

Merci beaucoup.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue.

Monsieur VEILLEROT.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité</p>

Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole.

Les quelques rares communications, que j'ai présentées dans ce Conseil municipal depuis 6 ans, ont toujours eu pour objet la maintenance sur la construction des bâtiments publics et je remercie Madame Xxxxxxxx, Xxxxxxxx et toute son équipe, Xxxxxxxx, Xxxxxxxx, Xxxxxxxx, Xxxxxxxx et Xxxxxxxx pour leur travail et le dévouement qu'ils ont démontré tout au long de ces 6 dernières années, sans compter qu'ils ont eu à me supporter.

Mais, ce soir, je souhaite mettre en lumière un service de la mairie dont on parle peu, mais qui est essentiel à la bonne marche de notre commune et qui est d'une redoutable efficacité. Je veux parler du service de l'hygiène et sécurité et des bâtiments, et notamment les bâtiments qui reçoivent du public, les fameux ERP, ERP étant l'anagramme de Établissement Recevant du Public. Ceux-ci peuvent être aussi bien d'ordre privé, comme un hôtel, une supérette, un supermarché ou un hippodrome (on en a un), ou ils peuvent être publics, des écoles, des lycées, des gymnases, ou voire même un hôpital (on en a un aussi).

Comme vous le savez peut-être, ou alors pour votre information, chaque ERP est sujet à une commission de sécurité tous les 3 ou 5 ans selon la classification. L'intérêt de cette commission de sécurité a récemment pris un tout autre regard de notre part suite au drame que nous connaissons tous, c'est-à-dire « Crans Montana ».



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Pour votre information, ces commissions sont dirigées de façon stricte, très réglementées et impartiales par le bureau spécial des préventions des pompiers de Paris.

Ces commissions ont pour objectif de garantir la sécurité des usagers de ces établissements et notre objectif, en tant que service communal, est d'avoir tous les ERP de la ville en fonctionnement optimal. Donc l'objectif de ce service est de faire en sorte que tous les ERP de la ville puissent réussir cet examen périodique.

Alors, je vous ai annoncé un service avec une efficacité redoutable, et je vais vous le prouver en 3 chiffres.

- 1^{er} chiffre : 120 ; j'ai présidé 120 commissions de sécurité ; enfin, presque 120, puisque je remercie ma collègue Brigitte PINAULDT, ainsi que mon collègue Jean-Claude TREMINTIN, qui m'ont remplacé chaque fois que je ne pouvais pas être disponible. Merci à vous deux.

- 2^{ème} chiffre : 2 pour seulement 2 avis défavorables qui ont été prononcés pendant 6 ans. Et selon les statistiques du bureau de prévention, c'est le meilleur bilan des Hauts-de-Seine et cela depuis deux mandatures.

- 3^{ème} chiffre : 0 pour aucun ERP, en ce moment, assorti d'un avis défavorable en cours.

Alors, je vais conclure, mes chers collègues et tous les Clodoaldiens, par un slogan : « Vivons ensemble en totale sécurité à Saint-Cloud ».

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Vous avez raison de préciser cette particularité, parce qu'on en parle peu. Et cela fait partie des choses, dans la vie publique, qui passent totalement inaperçues jusqu'au jour où il y a un drame.

Et souvent dans notre pays, vous remarquerez qu'on reconnaît la valeur des gens une fois qu'ils sont décédés et les hommages pleuvent, alors que, de leur vivant, on ne leur dit jamais qu'ils sont formidables ; mais ils le deviennent le jour de leur décès.

Et il existe aussi des situations qui semblent parfois un peu tatillonnes, administratives, persécutantes, pénibles, et qui, du coup, lorsqu'un drame survient, deviennent beaucoup plus profondes.

Et vous avez vraiment raison de le signaler aujourd'hui, car, franchement, le travail fourni par ce service et par son chef, Monsieur Xxxxxxxx, est exemplaire, parce qu'il permet quand même aux gens qui fréquentent ces établissements de le faire en sécurité. Évidemment, quand tout va bien, et quand il y a une porte bloquée par un escabeau, on se dit qu'il nous embête, pour ne pas dire autre chose, il est tatillon, etc., et le jour où il y a un drame, quand la porte est libre, cela peut sauver des vies.

Donc, merci beaucoup pour ces précisions et ce travail réalisé qui est vraiment conséquent.

Merci beaucoup.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE :

Merci. Madame MOUTON-VEILLÉ.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier COTEAUX – BORDS DE SEINE

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je vous remercie de m'avoir fait confiance pour cette mandature en me déléguant le quartier Coteaux – Bords-de-Seine. J'ai pris beaucoup de plaisir à porter haut les couleurs du quartier Coteaux – Bords-de-Seine qui est en plein dynamisme, en plein essor, et, bien évidemment, cela va continuer.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

À célébrer 167 mariages, à participer aux différentes commissions, notamment les déclarations préalables à réunir tous les trimestres les neuf conseillers du quartier en présence, à chaque fois, d'un collègue élu, à communiquer, renseigner, écouter et vivre avec les Clodoaldiens des Coteaux.

Je remercie, bien évidemment, tous les agents de la Ville, ainsi que Madame Xxxxx, Madame Xxxxx, Xxxxx et Xxxxx pour leur aide et soutien, ainsi que la gentillesse de tous mes collègues du Conseil municipal.

Je rappelle quand même que la brocante Toutocoto aura lieu le samedi 28 mars. Les inscriptions sont toujours ouvertes. Venez nombreux chiner dans nos rues ; nous avons commandé le soleil.

Merci, Monsieur le Maire.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue. Madame SAGROUN.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse</p>
--

Merci, Monsieur le Maire.

9 ans de délégation jeunesse s'achèvent dans quelques semaines. Tout au long de ces années et jusqu'au dernier jour, je n'ai eu et n'aurai de cesse que de faire sortir les ados de leur chambre.

Cet objectif ambitieux a été possible avec l'aide du service jeunesse (merci Monsieur XXXXXXXXXXXX pour nos discussions animées et toujours constructives), des collègues, des lycées, des associations de parents d'élèves, des associations telles que l'APAJ, la Passerelle, mais aussi grâce aux activités proposées par les scouts ou par l'accueil jeunes qui a atteint sa capacité maximale d'accueil.

De nombreux projets ont vu le jour notamment avec le conseil des jeunes sur les thématiques telles que les addictions, le harcèlement scolaire, le handicap, le devoir de mémoire, le cleanwalk, la visite des institutions européennes, les collectes solidaires et ce ne sont que quelques exemples.

La ville a aussi permis à de nombreux jeunes de passer la 1ère partie du BAFA gratuitement, après entretien de motivation (4 par trimestre pendant 9 ans)

La bourse initiative jeunes a pu faire émerger de beaux projets et de belles initiatives.

Après la thématique Jeunesse est l'affaire de tous, c'est pourquoi je tenais à remercier mes collègues qui à travers leurs délégations ont laissé une place conséquente aux jeunes.

Un Merci particulier à Ségolène de Larminat , Jean-Claude Tremintin et Diane Michoudet.

Un grand merci à vous, Monsieur le Maire, cher Éric, de m'avoir fait confiance.

Merci à mon mari et mes enfants de m'avoir permis de vivre cette aventure.

Un dernier mot pour finir, s'il vous plaît les ados laissez vos portables et profitez de votre famille et de vos amis pour, je me cite, « sortir de votre chambre ».

Merci, Monsieur le Maire.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue. Madame RECHAIN.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci Monsieur le Maire.

Concernant les espaces verts, la campagne de plantation d'arbres dans les différents quartiers de la Ville aura lieu entre le 2 et le 13 mars. Le choix s'est porté sur des essences endémiques résistantes aux conditions climatiques changeantes.

D'autre part, une action contre les chenilles processionnaires a été réalisée récemment dans les crèches, les écoles et les jardins. Les pièges ont été vidés et remplacés.

Mes chers collègues, je souhaite, pour ce dernier Conseil de la mandature, ajouter quelques minutes à ma communication.

Je suis rentrée dans la vie municipale au sein de la majorité en mars 2014 comme déléguée du quartier Coteaux - Bords-de-Seine. Puis, j'ai réitéré l'aventure comme déléguée aux espaces verts et aux aires de jeux. Être élu municipal, c'est une aventure humaine intellectuellement et socialement très enrichissante. C'est aussi avoir un regard différent sur la vie d'une mairie, c'est connaître les coulisses.

J'ai célébré des dizaines de mariages, j'ai présidé des commissions, j'ai dialogué avec les administrés sur tous les sujets, des plus fâcheux aux plus heureux. J'ai vécu des moments inoubliables, comme celui de retrouver mon enseignante de CM2 44 ans plus tard le 11 novembre dernier, ou encore une amie de classe de 4ème, nous nous sommes reconnues lors de la pose de la première pierre du musée du Grand siècle.

Ce soir, j'ai une pensée particulière pour l'ensemble des agents avec lesquels j'ai pu travailler durant ces 12 années. Entre 2014 et 2020 avec les services d'État civil et des grands événements, soyez-en remerciés. Puis, entre 2020 et 2026 avec les services techniques et environnement ; merci xxxxxxxxxxx pour l'ensemble des travaux que nous avons réussi à réaliser, le dernier étant le jardin des Milons. Merci xxxxxxxxxxx pour tous ces rendez-vous où nous parlions des affaires courantes des espaces verts et des aires de jeux.

Ce sont près de 342 arbres que nous avons plantés durant cette mandature.

Merci également à xxxxxxxxxxx, xxxxxxxxxxx et xxxxxxxxxxx pour leurs actions respectives au sein du service environnement.

Merci à l'équipe des jardins communaux pour avoir su embellir des jardinières et des parterres qui ne l'étaient plus.

Au service juridique, merci xxxxxxxxxxx pour les commissions d'appels d'offres toujours impeccablement préparées.

Je n'oublie pas non plus xxxxxxxxxxx et xxxxxxxxxxx pour leur disponibilité et leur écoute.

Merci Julie, notre plume toujours juste dans ses écrits aux administrés.

Merci au service CCAS pour l'ensemble de vos réunions présidées par Jean-Christophe Pierson.

Et, bien sûr, je n'aurais pas pu connaître cette fonction d'élue sans que, vous, Monsieur le Maire, cher Éric, vous ne me proposiez de vous rejoindre en 2014 en suivant plus modestement les traces de mon père, précédemment élu 1^{er} maire-adjoint à l'Urbanisme. C'est un très chaleureux merci que je vous adresse pour le parcours que vous m'avez proposé de vivre. Vos tics de langage comme « c'est lunaire » ou bien « Robert, il est bien gentil » vont me manquer.

Clodoaldienne depuis ma petite enfance, j'ai pu poser un regard différent sur notre ville et comprendre les mécanismes complexes pour réussir à la gérer avec tact et mesure.

Je souhaite à la future équipe municipale de poursuivre le travail, d'être innovante, prendre du plaisir à travailler dans notre maison commune qui est l'Hôtel de Ville.

Je me retire de la vie municipale avec le sentiment d'avoir été utile et la mission accomplie. Et je souhaite que vous preniez particulièrement soin du travail réalisé au sein des espaces verts.

Plus que jamais, la nature en ville est nécessaire pour tous les êtres vivants. Saint-Cloud est connue aussi pour son patrimoine végétal, n'en déplaise aux râleurs des vues « Tour Eiffel cachée » au printemps et à l'été.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Bonne chance à ma ou mon successeur aux espaces verts. Je ne serai jamais très loin pour un petit conseil au besoin.

Je souhaite également une bonne continuation à mes collègues qui, comme moi, quittent le navire pour voguer vers d'autres aventures.

Merci à vous tous, chers collègues, pour le travail que vous avez réalisé durant toutes ces années au service de l'intérêt général, et des bons moments passés ensemble.

Clodoaldienne au milieu du public, je vais redevenir, mais avec un petit truc en plus.
Merci à tous.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci chère collègue. Madame MICHOUDET.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Madame Diane MICHOUDET Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR / MAGENTA</p>
--

Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite remercier les membres de mon Conseil de quartier Pasteur-Magenta, qui se sont investis dans la vie quotidienne de leur quartier avec les travaux, ou malgré.
Il fait bon vivre dans le quartier village de Pasteur-Magenta ; je suis fière du travail d'équipe accompli.

Merci, Monsieur le Maire.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PUJOL.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE / VILLAGE</p>
--

Monsieur le Maire,

Je souhaite vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée.

Ce fut un réel plaisir de rencontrer les Clodoaldiens, en particulier, les nombreux habitants du quartier Centre village que j'ai eu l'honneur de marier.

Merci.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Merci beaucoup, cher collègue. Madame PEIGNÉ.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

COMMUNICATION DE Madame PEIGNÉ

Conseillère municipale déléguée au quartier MONTRETOUT / COUTUREAU

Être conseiller municipal délégué de quartier, qu'est-ce donc ? C'est vivre au fil des saisons.

Au fil des saisons de ces quatre tableaux de Gaston Latouche, transmis par l'État à la ville de Saint-Cloud et installés en mairie en 1896.

Dans cette salle de Conseil, certes, mais également en salle des mariages, certains mariés y reconnaîtront peut-être quelques mots déjà entendus.

Je pourrais détailler bien des actions et souvenirs au fil des saisons de ces six dernières années, mais rassurez-vous, je ne vous retiendrai pas toute la soirée.

Alors, être conseiller municipal délégué de quartier, c'est, avant tout, travailler en équipe avec les autres délégués de quartier, les services et toutes les forces vives de la ville. C'est vous servir et transformer avec vous pour préserver ensemble notre bien-être et la qualité de vie qui nous unit.

Alors, au printemps, c'est notre ville verte qui s'éveille, les oiseaux qui chantent et les mariages qui renforcent nos liens, qui reprennent leur rythme joyeux.

L'été, des retrouvailles lors des apéros de quartier, des événements sportifs, festifs aussi.

À l'automne, des réunions publiques où naissent débats, idées et ambitions pour une vie toujours plus harmonieuse pour nous tous.

Et, en hiver, c'est vous croiser pour rappeler que saler devant chez soi contribue à éviter une jambe cassée et à prendre soin les uns des autres.

Et, puisque l'hiver touche à sa fin, je ne manquerai pas de cartographier les nids de poule pour nos amortisseurs, certes, mais aussi pour nos enfants à vélo ou en trottinette.

Chers concitoyens, cher Monsieur le Maire, chers collègues du Conseil municipal, et à l'ensemble des services tant impliqués, merci de votre engagement à mes côtés et de votre confiance tout au long de ce mandat.

[Applaudissements de l'assemblée.](#)

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur REYNAUD.

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD

Conseiller municipal délégué aux Grands événements

Chers collègues,

Mon honneur aura été la charge des grands événements. Notre mandat a commencé dans le silence et l'incertitude. Nous annulions les événements, les places étaient vides, et dans les cours d'école, à quinze mètres les uns des autres, nous distribuions des masques sans savoir encore ce qui nous arrivait. Notre priorité était simple : protéger et servir.

Nous avons appris à servir avant de célébrer. Puis la vie est revenue. Les scènes se sont rallumées, les rires ont résonné, les jauges fixes de nos grands événements sont revenues, et nous avons fait un choix clair : rendre les sourires à Saint-Cloud.

Je vous remercie Monsieur le Maire, dans une période où les gouvernements successifs ont réduit leurs engagements régaliens en matière de santé et de sécurité, laissant les communes rattraper toujours davantage ce désistement en devant augmenter les effectifs de police municipale armée, et ouvrir des maisons médicales ; vous avez montré le sérieux du gestionnaire que vous êtes.

Rigueur budgétaire, sens des priorités, sang-froid dans la crise : vous avez tenu la barre avec constance.

Mais au-delà du gestionnaire, il y a l'homme profondément attaché aux Clodoaldiens, animé d'une véritable passion pour Saint-Cloud et pour ceux qui y vivent.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Je pense à XXXXXXXXXXX, Vincent Jacquet et XXXXXXXXXXX qui m'ont montré et accompagné sur ce chemin municipal. Je remercie chaleureusement Diane Domas pour m'avoir guidé dans mes premiers pas dans cette vie au service des clodoaldiens.

Je veux aussi adresser une pensée particulière à XXXXXXXXXXX, directrice des grands événements, pour son professionnalisme exemplaire, qui a su constituer une belle équipe à son image autour d'elle, en lui souhaitant un très bon rétablissement.

Je ne serais pas parmi vous sans le soutien de mon épouse que je tiens à remercier pour sa patience lors de nos longues réunions municipales d'hiver et d'été.

Enfin, chers collègues, soyons fiers de ce mandat, démarré dans la tempête, qui se finit dans la sérénité du travail accompli au service des Clodoaldiens.

Vive Saint-Cloud.

Merci.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Merci, chère collègue.

Madame GEISMAR.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Madame GEISMAR Conseillère municipale déléguée au quartier VAL D'OR</p>

Merci, Monsieur le Maire.

Servir les Clodoaldiens, en tant que déléguée de quartier au Val d'Or depuis 2020, a été un honneur.

Faire émerger des idées aux côtés de mes collègues de la majorité a été un plaisir.

Travailler aux côtés de Monsieur le Maire a été un honneur et un plaisir.

Saint-Cloud est la ville où je suis née, c'est le berceau de mon enfance et c'est le lieu que j'ai choisi pour y élever mes enfants.

Servir cette ville a été pour moi un vrai bonheur. Il s'agissait pour moi de veiller à préserver ce que nous avons déjà dans notre beau quartier du Val d'Or et de proposer de nouvelles choses en gardant notre identité.

Le Val d'Or, c'est la verdure. C'est l'équipe qui gagne toujours aux Olympiades, désolée. Ce sont plus de 5 000 personnes de toutes générations, toujours disponibles pour un apéro de quartier.

Je remercie tous les services de la ville qui ont œuvré dans l'ombre et qui font que chaque mariage célébré est un souvenir gravé, que chaque fête aux Tourneroches est un succès, que chaque passeport qu'on vous remet est produit sans faute et avec le sourire. Sans vous, il n'y a pas de service délivré ou de promesse tenue ; Madame XXXXXXXXXXX est la gardienne de ce service parfaitement rendu et auquel, à Saint-Cloud, nous tenons tant.

Enfin, je voudrais terminer sur une note plus démocratique. L'impartialité de la République, la chance d'avoir le droit de vote, la possibilité de ne pas être d'accord et de débattre sans peur d'une menace à son domicile, comme tant d'élus en ont subi ailleurs, ou d'une balle dans la tête, comme cela peut exister, doivent être conservés, voire chéris.

Dans cette équipe, on peut débattre, ne pas être d'accord et avancer ensemble.

Merci, mes chers collègues, j'ai tant appris à vos côtés. Merci XXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXX. Merci aux délégués de quartier. Merci à Françoise, Édith, Sacha, Jean-Christophe, et merci Nicolas de nous avoir appris à compter.

C'est avec conviction que je m'engage une nouvelle fois pour vous servir pendant 6 ans aux côtés de notre Maire, dévoué, honnête, et qui sera sans aucun doute encore le dernier rempart de notre service public.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Quand vous dites « Mon parti, c'est Saint-Cloud », Monsieur le Maire, cher Éric, c'est parce que vous aimez vraiment les gens.

Merci à vous de m'avoir fait confiance il y a 6 ans.

Merci à mes parents, à mon mari, à mes enfants que j'aime tant.

Merci à tous.

1'37"06

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : beaucoup, chère collègue Madame LOUVET.

COMMUNICATION DE Madame LOUVET Conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

Merci, Monsieur le Maire.

Je pense qu'en 2020, j'ai dû faire mes premières communications sur la fibre. Alors, je suis désolée, mais je vais encore une fois faire une communication sur la fibre ; il faut bien boucler la boucle, parce qu'on rencontre encore des difficultés majeures sur l'avenue Maréchal Foch.

Même si on a progressé en 6 ans avec une fibre qui est de plus en plus étendue, on a toujours un nœud très sensible avec des actes de vandalisme qui ont été commis sur cette zone en 2025.

Je remercie quand même les Clodoaldiens du quartier qui sont très résilients et avec lesquels on peut calmement essayer de trouver des solutions et « faire pression » auprès d'XP Fibre pour que la société puisse réinvestir sur le réseau et le sécuriser à cet endroit-là.

Donc, voilà, j'ai bouclé la boucle sur la fibre.

Et, en fait, vous ne m'entendrez plus parler de fibre, parce que c'est également mon dernier Conseil municipal.

Et, du coup, je vais en profiter également pour remercier un certain nombre de personnes.

Tout d'abord, vous remercier, Monsieur le Maire, cher Éric, de m'avoir embarquée, il y a 6 ans, dans cette aventure collective au service des Clodoaldiens.

Merci à vous tous, mes chers collègues de la majorité pour ces moments de débat, de partage et finalement d'amitié.

Merci, mes chers collègues du Conseil municipal, pour ces soirées endiablées en salle des mariages et ces joutes verbales dans les étages.

Vous remercier, Madame Xxxxxxxxxx, et chers membres du cabinet pour votre présence à nos côtés, votre professionnalisme et votre engagement au quotidien.

Merci, bien sûr, aux agents de la ville et j'ai une pensée toute particulière pour la direction du système d'information et du numérique avec laquelle j'ai évidemment davantage travaillé au cours de ces années-là.

Et, en dernier lieu, je remercie tous les Clodoaldiens pour leur confiance.

J'ai été honorée d'assumer ce mandat pendant ces 6 dernières années. Elles sont assurément passées à une vitesse folle. Lorsque j'ai commencé en 2020, j'ai ouvert le chapitre enceinte. Je le ferme, et je vous rassure, je ne suis pas enceinte, mais, en tous les cas, je le ferme avec de nouveaux projets.

Merci à tous.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Bon alors, on peut le regretter, parce qu'on a besoin de rehausser la natalité.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Mais, ceci étant, ce que ne vous a pas dit notre collègue, c'est que maintenant elle est devenue Garchoise depuis quelques jours. Et c'est malheureusement avec regret, mais probablement pour une bonne aventure familiale qu'on vous a perdue de notre commune ; mais vous ferez sûrement des choses merveilleuses ailleurs. En tous les cas, vous serez toujours la bienvenue à Saint-Cloud.

Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD

11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci, Monsieur Le Maire.

Nous voici, comme mes collègues l'ont rappelé, à la fin de cette mandature 2020-2026. Pour ma part, cela fait 2 mandats que j'ai l'honneur d'œuvrer au service de Saint-Cloud en tant qu'élu municipal. 2 mandats durant lesquels j'ai pu notamment m'occuper de la Citoyenneté et de la politique du handicap.

Je tiens, tout d'abord, évidemment, à remercier Monsieur le Maire de m'avoir confié ces missions d'un enrichissement sans précédent. Cher Eric, c'est à tes côtés que j'ai appris et que je continue d'apprendre.

Pour moi, qui fus le plus jeune élu de la Ville depuis 2 mandats, s'occuper, entre autres, de la politique du handicap a été une expérience humaine unique et m'a fait grandir sur tous les plans. Je ne prendrai que deux exemples :

- la mise en place, notamment, en 2015, puis la pérennisation depuis 2020, de *Ciné ma différence* qui permet de rendre la culture accessible à tous.
- Ainsi que, comme mon collègue Jean-Christophe Pierson l'a rappelé, le guide du handicap qui est, désormais, une référence pour nos administrés.

J'ai rencontré évidemment des personnes exceptionnelles, des parcours de vie passionnants et des engagements inspirants. Tout au long de ces années, j'ai essayé, du mieux que j'ai pu, de favoriser et d'accompagner le quotidien des personnes en situation de handicap. C'est à travers eux que j'ai appris ce que revêt le sens du mot engagement.

L'occasion de remercier également, l'ensemble des services avec lesquels j'ai eu le plaisir travailler pour mettre en œuvre nos projets, le service Citoyenneté dirigée par Madame xxxxxxxxx, ainsi que xxxxxxxxx chargé de la mission santé handicap.

Merci au Cabinet du Maire, xxxxxxxxx et xxxxxxxxx, pour votre suivi rigoureux, précis et sérieux.

Je ne peux sans cela remercier mes chers collègues pour nos apports mutuels et les projets transverses que nous avons réussi à mettre en place ensemble.

Monsieur le Maire, merci de m'avoir permis de vivre cette expérience qui, j'espère, n'est pas finie, qui m'a ouvert les yeux sur beaucoup de réalités de la vie, en général, et de notre quotidien, en particulier.

Les deux dernières années où je n'avais plus de délégation, à proprement parler, j'ai tâché de continuer à être mobilisé au service de l'intérêt général de notre Commune.

L'engagement local, grâce à vous, n'est pas un engagement comme les autres, c'est une passion au service de l'autre et une volonté de toujours servir. Nous ne pouvons pas espérer devenir ce que nous devons être sans nous soucier de l'autre. Nous avons une ville où il fait bon vivre et j'espère, de tout mon cœur, continuer à pouvoir la faire évoluer, en poursuivant totalement cet engagement, aux côtés de notre Maire.

Un dernier remerciement et, non des moindres, à ma famille, à mes parents, à mon grand-père et à ma compagne, qui m'ont toujours soutenu et qui sont le ciment de mon engagement au service de l'intérêt général et particulièrement, au service des Clodoaldiens.

Quoi qu'il en soit pour la suite, je suis et resterai un Clodoaldien fier de servir Saint-Cloud et ses habitants. Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup, cher collègue.

Monsieur WARTEL.

COMMUNICATION DE Monsieur WARTEL Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis sans doute le plus modeste artisan de l'équipe municipale que vous avez constituée en 2020 et que je n'ai rejointe au sein de ce Conseil qu'en mai 2022. J'ai été, néanmoins, heureux et fier d'appartenir à cette majorité.

Et je vous remercie, à nouveau, pour la confiance que vous m'avez accordée pour cet engagement qui est, avant tout, un service pour l'ensemble des Clodoaldiens.

Merci, enfin, à Sacha Gaillard, d'avoir bien voulu me remplacer à la dernière Commission des finances à laquelle, malheureusement, je n'ai pas pu assister.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Madame POTHIER.

COMMUNICATION DE Madame POTHIER Conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je souhaite vous présenter quelques repères issus de l'activité 2025 du pôle citoyenneté. L'objectif n'est pas de détailler l'ensemble des données issues des 38 507 dossiers traités par le pôle mais plutôt de mettre en lumière certains éléments clés.

- **Sur les 2 485 naissances enregistrées**, Saint-Cloud a accueilli **236** bébés, pour 325 en 2020 : soit une baisse de la natalité de 27% ; une diminution qui s'inscrit dans une tendance globale.

- **Sur les 581 décès enregistrés**, nous constatons **187** décès Clodoaldiens contre 261 en 2020, soit une baisse de 28% également.

- **En ce qui concerne les unions** :

Nous avons célébré plus de mariages en 2025, **136 mariages** pour 111 en 2024 ;

On constate également un plus fort nombre d'enregistrement de PACS en 2025 : 79 pour 58 en 2023.

En ce qui concerne les titres d'identités (CNI et passeport) : le service citoyenneté a traité **4 595 demandes** ; des demandes émanant à 79% des habitants de la commune.

Et on constate un délai moyen de mise à disposition des titres hors renseignement complémentaire de 16 jours.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

- **Sur le volet électeurs** : nous comptabilisons **19 479 électeurs** à St Cloud en 2025 ... pour une moyenne sur 10 ans de **19 400 électeurs** : soit ,en 10 ans, un plus de 79 électeurs !

Sur un autre registre, le pôle Citoyenneté a eu le plaisir d'organiser, comme chaque année, la cérémonie de la citoyenneté le 6 février dernier. À cette occasion, plus d'une centaine de jeunes majeurs Clodoaldiens (121, pour être précise) ont reçu leur première carte électorale, ainsi que le livret du citoyen.

Cette cérémonie constitue un moment important pour sensibiliser les jeunes à leurs nouveaux droits, mais aussi aux responsabilités qui accompagnent cette étape majeure de leur vie.

Enfin voilà bientôt deux ans que j'ai intégré, avec beaucoup de plaisir, le Conseil municipal à la faveur d'un mouvement.

Monsieur le Maire, vous m'avez confié la délégation à la Citoyenneté (État civil et Affaires générales)

Et je vous remercie sincèrement pour votre confiance et espère avoir été à la hauteur de la mission qui m'a été confiée.

Je tiens également à remercier les collaborateurs du pôle citoyenneté pour l'excellent accueil qu'ils m'ont réservé. Je souhaite saluer leur engagement au service des Clodoaldiens et des Clodoaldiennes, ainsi que leur attachement constant à l'équité de traitement et au respect de la réglementation.

Je les félicite également pour leur volonté d'améliorer sans relâche la qualité de l'accueil réservé au public.

Et j'espère que nous resterons en lien.

Merci.

Le MAIRE : Merci Mes chers collègues, nous en avons fini avec les communications de la majorité.

Et je vous propose qu'on étudie nos délibérations, et nous donnerons la parole à nos collègues de l'opposition ensuite.

IV – DÉLIBÉRATIONS

1/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose de reconduire notre collègue Sacha GAILLARD.

Pas d'objection ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

2/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION ACCUEIL PRÉVENTION ANIMATION JEUNES (APAJ) POUR L'ANNÉE 2026

LE MAIRE : Madame SAGROUN.

Édith SAGROUN : Merci, Monsieur le Maire.

Pour l'année 2025, l'association APAJ s'est vue attribuer une subvention de 265 000 €.

En parallèle, dans le cadre du soutien départemental en matière de la prévention de la délinquance, il a été contractualisé une subvention inscrite au contrat de développement 2025-2027, signé entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Saint-Cloud. Le montant de ce financement a été fixé à 10 500 €.

Et en 2025, la Ville a souhaité accompagner l'association APAJ en lui attribuant cette aide sur la thématique départementale « de la laïcité et des valeurs républicaines ».

Ainsi que je vous l'avais communiqué, l'APAJ a pu financer un séjour de 4 jours organisé sur les plages du débarquement en Normandie, avec des séances de formation sur la culture historique pour mieux appréhender ces visites.

En conséquence, la Ville propose d'attribuer le financement du Département de 10 500 € à l'APAJ, et donc d'accorder une subvention complémentaire à la subvention municipale de l'année 2026.

Concernant cette attribution et en application de la loi, nous devons signer un avenant n°1 à la convention initiale d'objectifs et de financement de 2026, afin d'intégrer cette subvention complémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'accorder une subvention complémentaire de 10 500 euros à l'APAJ pour l'année 2026 ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement - année 2026 ;
- d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement - année 2026.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame SAGROUN.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Sacha GAILLARD : Je vais essayer de faire aussi bien que mon collègue Christophe WARTEL, qui est rompu à cet exercice.

Concernant cette délibération, Monsieur BRUNSCHVICG demande si l'APAJ subit un contrôle externe sur l'opportunité des missions de l'association.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'organisme extérieur en tant que tel. L'APAJ est une association structurée avec un président et un trésorier, qui gèrent notamment les comptes de l'association. Et un commissaire aux comptes en vérifie l'exactitude et les certifie.

La Ville est également légitime et compétente pour challenger l'APAJ et regarder comment l'argent des subventions est utilisé à travers des projets mis en place. Ce droit de regard est légitimé en raison du fait que la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité, des recettes de l'APAJ provient uniquement des subventions accordées par la Ville.

Suite à ce débat, la Commission des finances, réunie le 9 février, a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Alors, vous savez qu'à chaque fois qu'on vote les subventions, compte tenu de la jurisprudence, on a des précautions à prendre. Donc je pense que les membres qui sont au Conseil d'administration, c'est-à-dire Madame SAGROUN, Monsieur ACHARD et Monsieur PIERSON ne prennent pas part au vote. Si, vous pouvez voter.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et, de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la délibération 2025-16 du 27 mars 2025 portant attribution des subventions aux associations pour l'année 2025, et accordant à l'APAJ une subvention de 265 000 euros ;

CONSIDÉRANT que la Ville soutient l'association APAJ sur une action de prévention de la délinquance, menée en 2025 au titre du contrat de développement 2025-2027, signée entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Saint-Cloud ;

CONSIDÉRANT que le programme 2025 de l'APAJ correspond à la deuxième session de l'action pluriannuelle « des jeunes engagés pour le devoir de mémoire, pour un monde meilleur », débutée en 2024 ;

CONSIDÉRANT que le versement complémentaire de subvention se chiffre à un montant de 10 500 euros à la subvention votée le 18 décembre 2025 au titre de l'année 2026 d'un montant de 255 000 euros ;

ENTENDU l'exposé d'Édith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : ACCORDE à l'APAJ, pour l'année 2026, une subvention complémentaire de 10 500 euros.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement - année 2026.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer ledit avenant n°1 à la convention avec l'association bénéficiaire.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget de l'exercice en cours.

LE MAIRE : Nous avons deux questions sur la domanialité : les délibérations n° 3 et n° 4. Et donc si vous pouvez présenter les deux en même temps, Monsieur BERTHET.

3/ CONSTAT DE L'APPARTENANCE AU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AD N°s 608 et 609 ET AUTORISATION DE RÉGULARISATION CADASTRALE

Olivier BERTHET :

Dans le cadre d'opérations de régularisation cadastrale, les parcelles cadastrées n°s 608 et 609 ont été créées par la Direction générale des finances publiques et rattachées au cadastre communal.

La parcelle AD n° 608 correspond à une partie du square, tandis que la parcelle DP n° 609 correspond à une partie du parking des anciennes crèches. Les deux espaces ont été identifiés à tort comme dépendances du domaine public.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de constater que les parcelles cadastrées n° 608 et 609 relèvent du domaine privé communal ;
- et d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer, pour le compte de la Commune, les actes correspondants.

4/ AFFECTATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AD NUMÉROS 500, 604 et 605

Olivier BERTHET :

La Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section AD n° 289, 437, 499 et 500 situées 1 à 7 rue de la Verrerie. Ces parcelles comprennent, à la fois, du domaine privé et du domaine public routier communal.

Pour régulariser cette situation, deux nouvelles parcelles ont été créées : AD 604 et AD 605 en voies communales rue de l'Yser et classées dans le domaine public routier.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de constater l'affectation au domaine public routier communal des dites parcelles ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

- et d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et les documents afférents à cette opération.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Et vous êtes en même temps le Rapporteur de la Commission des travaux.
Donc pour la délibération n° 3.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des travaux, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Et pour la délibération n° 4.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des travaux.

LE MAIRE : Et pour la Commission des finances, Monsieur le Rapporteur, pour la délibération n° 3.

Sacha GAILLARD : Merci, Monsieur le Maire.

- Pour la délibération n°3, Monsieur BRUNSCHVIGG s'interroge sur ce que signifie le domaine privé communal. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe soit le domaine public, soit le domaine privé. Le domaine public est, par définition, affecté à l'usage public, comme peut l'être un trottoir. Le domaine privé, quant à lui, appartient à la Ville, mais n'est pas accessible au public ; le public ne peut en user. La Commission des finances a rendu un avis favorable à l'unanimité.

- Pour la délibération n°4, Monsieur BRUNSCHVIGG se demande quel est l'objectif de cette affectation. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit simplement d'actes juridiques visant à régulariser la domanialité de ces parcelles. La Commission des finances a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup.
Pas de question ? Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ?

Donc **unanimité pour la délibération n° 3.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 21221-29 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2111-1 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Cloud est propriétaire des parcelles cadastrées section AD n°s 437 et 439 sises 1, rue de la Verrerie et 2, rue de l'Yser, d'une superficie de 2 805 m² ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'opérations de mise à jour du cadastre menées par la Direction générale des finances publiques, les parcelles cadastrées section AD n°s 608 et 609 d'une contenance respective de 74 m² et 31 m² ont été créées ;

CONSIDÉRANT qu'il ressort de l'analyse juridique et matérielle de ces parcelles que celles-ci correspondent à des emprises closes, et qu'elles ne sont ni affectées à l'usage direct du public, ni affectées à un service public ;

CONSIDÉRANT qu'une mention erronée a conduit à identifier ces parcelles comme relevant du domaine public communal, alors qu'elles relèvent du domaine privé communal ;

CONSIDÉRANT qu'un plan de régularisation et d'extraction du domaine non cadastré a été établi par Monsieur Matthieu LEGROSDIDIER, géomètre-expert du cabinet FOREST & ASSOCIÉS, le 19 décembre 2025, afin de mettre en cohérence la situation cadastrale avec la situation juridique réelle des parcelles ;

CONSIDÉRANT la nécessité de constater formellement l'appartenance des parcelles cadastrées section AD n°s 608 et 609 au domaine privé communal et d'autoriser les démarches nécessaires à la régularisation cadastrale correspondante ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : **CONSTATE** que les parcelles cadastrées section AD n°s 608 et 609 relèvent du domaine privé communal, ces parcelles n'ayant jamais été affectées à l'usage direct du public ni à un service public.

ARTICLE 2 : **PREND ACTE** que l'identification antérieure de ces parcelles comme dépendances du domaine public communal procédait d'une erreur matérielle, sans incidence sur leur régime juridique réel.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer, pour le compte de la commune de Saint-Cloud, tous les actes et documents afférents à cette opération de régularisation cadastrale.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Et même vote, unanimité pour la délibération n° 4.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code de la voirie routière, notamment son article L. 141-3 ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.212-29 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2111-1, L. 2111-3, et L. 2111-14 ;

VU le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques et le plan de division établis le 2 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section AD n° 289, 437, 499 et 500 sises 1 à 7, rue de la Verrerie, d'une superficie de 725 m² ;

CONSIDÉRANT que les parcelles cadastrées section AD n° 289 et 499 ne représentent pas la réalité du terrain dans la mesure où elles comprennent à la fois du domaine privé et du domaine public communal ;

CONSIDÉRANT qu'un procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques, ainsi qu'un plan de division en vue du versement au domaine non cadastré ont été établis par Monsieur Matthieu LEGROSDIDIER géomètre-expert du cabinet FOREST & ASSOCIÉS, le 2 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que la parcelle section AD n° 604 issue de la parcelle AD n° 499 nouvellement créée par le Service Départemental des Impôts Fonciers des Hauts-de-Seine, correspond en réalité à du domaine public routier à savoir une partie de trottoir situé avenue Bernard Palissy, utilisé tel quel ;

CONSIDÉRANT que la parcelle existante section AD n° 500 et la parcelle AD n° 605 nouvellement créée sont, quant à elles, situées dans l'emprise d'une voie communale, à savoir la rue de l'Yser ;

CONSIDÉRANT la nécessité de constater l'affectation, le classement et l'incorporation au domaine public communal des parcelles susmentionnées conformément aux plans joints à la présente délibération ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : CONSTATE l'affectation au domaine public communal des parcelles cadastrées section AD n° 500, 604 et 605, sises 1 à 7, rue de la Verrerie.

ARTICLE 2 : PRONONCE le classement dans le domaine public routier communal des parcelles cadastrées section AD n° 500, 604 et 605.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer, pour le compte de la Ville de Saint-Cloud, tous les actes et documents afférents à cette opération de classement.

Je vous remercie.

5/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES ISSUES D'UNE MAQUETTE NUMÉRIQUE 3D ENTRE LA SOCIÉTÉ DES GRANDS PROJETS (SGP) ET LA VILLE

LE MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Merci, Monsieur le Maire.

La SGP (Société des Grands Projets) dispose d'une maquette numérique en 3D, qui a été réalisée par la société Vectuel.

La ville de Saint-Cloud dispose également d'une maquette virtuelle 3D de la ville, mais, bien évidemment, pas de la SGP, qui ne correspond pas à notre activité.

Par contre, la société Vectuel a également réalisé la maquette 3D de Saint-Cloud. Et, pour ce faire, via une convention ci-annexée, on demande donc l'autorisation d'intégrer le projet de la future gare (partie de la ligne 15) à la maquette de la ville ; ce qui nous permettrait d'avoir une maquette 3D complète.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur BERTHET. Et en tant que Rapporteur de la Commission des travaux.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des travaux.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Unanimité de la Commission des finances.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le projet de convention de mise à disposition de données issue de la maquette numérique 3D à conclure avec la Société des Grands Projets (SGP) ;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose depuis plusieurs années d'une maquette virtuelle 3D modélisant l'ensemble de son territoire, valorisant les projets de reconstructions ou les réhabilitations d'équipements publics ;

CONSIDÉRANT que la maquette numérique 3D développée, quant à elle, par la SGP est un outil de communication sur le projet du Grand Paris Express, avec l'objectif de le faire connaître, de le valoriser et de sensibiliser les riverains et les acteurs locaux sur son ampleur et son impact sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que le projet de la gare de Saint-Cloud a, de ce fait, parfaitement sa place dans la maquette de la Ville ;

CONSIDÉRANT que son intégration au tissu urbain de la maquette de la Ville facilitera la compréhension et la projection des futurs usagers ;

CONSIDÉRANT les termes de la mise à disposition et les droits concédés à la Ville par la Société des Grands Projets dans le projet de convention joint à la présente délibération ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modalités de mise à disposition et de concession accordées par la Société des grands Projets à la Ville pour l'utilisation des données issues de la modélisation 3D du Grand Paris Express sur le territoire de Saint-Cloud.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention de mise à disposition de données issues de la maquette numérique du Grand Paris Express, annexée à la délibération, à conclure entre la Commune de Saint-Cloud et la Société des Grands Projets.

6/ DÉNOMINATION DES ALLÉES DU DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD

LE MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET :

Le Service départemental des impôts fonciers des Hauts-de-Seine s'est rapproché du service de l'urbanisme de la Ville, afin d'obtenir une délibération nommant l'allée de Monsieur, l'allée du Fer à Cheval, l'allée Verte, l'allée du Thillet, l'allée de Tranche-Montagne, le chemin de la Brosse, l'allée du Bord de l'Eau, l'allée Coupée et l'allée de la Comédie se situant dans le Domaine national, sur le territoire de la ville de Saint-Cloud.

En fait, ces voies et cheminements étaient déjà ainsi dénommés sur les plans (datant du XVIII^e siècle), mais sans pour autant être répertoriés et figurer officiellement au cadastre.

L'objectif est donc d'intégrer de façon officielle la dénomination de ces voies dans le domaine communal.

LE MAIRE : Merci beaucoup. L'avis de la Commission des travaux.

Olivier BERTHET : Hormis une abstention, avis favorable de la Commission.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Monsieur BRUNSCHVIG demande une précision sur le fait que l'ensemble du domaine national ne dépend pas directement du territoire de Saint-Cloud.

Monsieur le Maire précise que le domaine national est certes limitrophe de plusieurs communes : Marnes-la-Coquette, Sèvres, Ville-d'Avray et Saint-Cloud ; mais il est largement et majoritairement en surface étendu sur la commune de Saint-Cloud et est donc rattaché administrativement à la ville de Saint-Cloud.

Ainsi, au moment de la refonte du PLU, l'intégralité du domaine national a été rattachée aux documents d'urbanisme.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

La Commission des finances a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-30 ;

VU le plan annexé à la présente délibération présentant les voies et cheminements situés dans le Domaine national de Saint-Cloud, dans la limite communale ;

CONSIDÉRANT que l'allée de Monsieur, l'allée du Fer à Cheval, l'allée Verte, l'allée du Thillet, l'allée de Tranche-Montagne, le chemin de la Brosse, l'allée du Bord de l'Eau, l'allée Coupée et l'allée de la Comédie, se situant dans le Domaine National de Saint-Cloud dans la limite communale, n'ont jamais été officiellement dénommés ;

CONSIDÉRANT que ces voies et cheminements sont existants et qu'ils portent ces dénominations sur la plupart des plans dressés depuis le XVIII^{ème} siècle ;

CONSIDÉRANT néanmoins que ces voies ne sont pas répertoriées dans la plupart des bases de données, notamment celle du cadastre ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer une dénomination officielle à ces voies, comme à toutes les voies et les lieux publics pour faciliter leur repérage dans la Commune et permettre l'édition des certificats de numérotage ;

CONSIDÉRANT le courrier adressé au Centre des Monuments Nationaux (CMN) le 15 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'accord du 1^{er} décembre 2025 de Monsieur Brice MATHIEU, Directeur du CMN Institut et administrateur par intérim du Domaine national de Saint-Cloud ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **DÉCIDE** de dénommer, conformément au plan annexé à la présente délibération, les voies et cheminements situés dans le Domaine national de Saint-Cloud, dans la limite communale, comme suit, suivantes conformément au plan annexé à la présente délibération :

- l'allée de Monsieur,
- l'allée du Fer à Cheval,
- l'allée Verte,
- l'allée du Thillet,
- l'allée de Tranche-Montagne,
- le chemin de la Brosse,
- l'allée du Bord de l'Eau,
- l'allée Coupée et
- l'allée de la Comédie.

7/ MOBILIER URBAIN – CONCESSION DE SERVICES PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE, APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION, AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONCESSION

LE MAIRE : Madame du SARTEL.

Capucine du SARTEL : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne le contrat de concession de service relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien, et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la ville de Saint-Cloud.

Le contrat avec notre prestataire actuel arrivant à échéance le 26 avril 2026, la Ville a décidé de relancer une consultation, afin de confier la gestion de ce service à un nouveau concessionnaire.

Les objectifs poursuivis par la Ville dans le cadre de cette concession sont l'amélioration de la qualité du service et la modernisation des mobiliers urbains implantés sur le territoire communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence, un seul candidat, la société JCDECAUX FRANCE, a déposé une candidature et une offre.

L'offre remise par la société JCDECAUX FRANCE a été analysée par les services au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation.

La commission de concession de services a émis un avis favorable.

Puis nous sommes entrés dans une phase de négociation.

Et à l'issue de cette réunion, une nouvelle offre a été remise par la société JCDECAUX FRANCE, intégrant les ajustements demandés par la Ville.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est donc demandé au Conseil municipal :

- de désigner la société JCDECAUX FRANCE comme concessionnaire titulaire du contrat de concession ;
- d'approuver le projet de contrat de concession de services et ses annexes pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation ;
- et d'autoriser le Maire, ou son élu délégué, à signer le projet de contrat de concession de services, ainsi que tout document de nature à exécuter la présente délibération avec la société JCDECAUX France.

LE MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des travaux.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des travaux, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Unanimité de la Commission des finances.

LE MAIRE : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Oui, votre micro, Monsieur MAYCHMAZ.

Vous votez contre, d'accord.

Donc, 1 vote contre de Monsieur MAYCHMAZ.

Et 34 votes pour.

Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-29 ;

VU le code de la commande publique, et notamment les articles L.1121-1 et suivants relatifs aux contrats de concession et la troisième partie du code applicable aux contrats de concession ;

VU le dossier de consultation relatif à la procédure de concession de services portant sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires et notamment son règlement de la consultation et les critères de sélection qu'il définit ;

VU l'avis émis par la commission de concession de services en date du 17 novembre 2025, validant notamment l'engagement de la phase de négociation ;

VU le rapport de présentation valant note de synthèse transmis aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu le 18 avril 2011 avec la société JCDECAUX FRANCE un contrat portant sur la fourniture, l'implantation, l'exploitation et l'entretien de mobilier urbain pour une durée de 15 ans arrivant à son terme le 26 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de ce contrat, il est nécessaire de renouveler la gestion de ce service dans le cadre d'un contrat de concession de services, afin de confier à un tiers la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires ;

CONSIDÉRANT que la Ville a engagé, à cette fin, une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions applicables aux contrats de concession ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la procédure de mise en concurrence, une seule offre a été remise par la société JCDECAUX FRANCE ;

CONSIDÉRANT que cette circonstance n'est pas de nature à remettre en cause la régularité de la procédure, dès lors que les principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ont été respectés ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

CONSIDÉRANT que l'offre initiale remise par la société JCDECAUX FRANCE a été analysée au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation ;

CONSIDÉRANT qu'une phase de négociation s'est tenue le 9 janvier 2026 conformément aux dispositions applicables aux contrats de concession ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette négociation, la société JCDECAUX FRANCE a remis une nouvelle offre intégrant les ajustements demandés par la Ville ;

CONSIDÉRANT que cette offre finale présente un équilibre global économique et technique satisfaisant pour la Ville, tant au niveau des garanties nécessaires au regard de l'objet du contrat, du transfert effectif du risque d'exploitation et de l'équilibre économique global du service concédé et qu'elle a été retenue ;

CONSIDÉRANT que le projet de contrat est relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur une durée de 15 ans, qu'il comporte une redevance d'occupation du domaine public, ainsi qu'un compte d'exploitation prévisionnel annexé audit projet,

ENTENDU l'exposé de Capucine du SARTEL, adjointe au Maire déléguée à la voirie, à la propreté et à la mobilité ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de désigner la société JCDECAUX FRANCE comme concessionnaire titulaire du contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, l'offre remise présentant les garanties nécessaires au regard de l'objet du contrat, du transfert effectif du risque d'exploitation et de l'équilibre économique global du service concédé.

ARTICLE 2 : DÉCIDE d'approuver le projet de contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires établi pour une durée de 15 ans et ses annexes.

ARTICLE 3 : DÉCIDE d'autoriser le Maire, ou son élu délégué, à signer le projet de contrat de concession de service, ainsi que tout document de nature à exécuter la présente délibération avec la société JCDECAUX FRANCE pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

8/ PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CCA)

LE MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais présenté les principales conclusions de cette commission communale pour l'accessibilité.

Il convient maintenant de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel 2025, qui est annexé à cette délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup, cher collègue.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des travaux.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des travaux, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Unanimité de la Commission des finances.

LE MAIRE : Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

C'est un « donner acte ».

Et donc on donne acte à l'unanimité de la communication de ce rapport.

UN « DONNER ACTE » PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2143-3 ;

VU la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, adoptée le 11 février 2005 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2007-70 du 30 juin 2007 créant la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH) ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

VU la délibération du Conseil municipal n°2015-98 du 19 novembre 2015 faisant évoluer la CCAPH en Commission communale pour l'accessibilité (CCA) ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-31 du 8 juin 2020 déterminant le nombre de membres de la CCA ;

VU l'arrêté municipal n°2022-380 du 3 octobre 2022 nommant les membres de la CCA ;

VU l'arrêté municipal n°2023-421 du 4 octobre 2023 portant nomination d'un nouveau membre au sein de la CCA et abrogeant l'arrêté n°2022-380 du 3 octobre 2022 ;

VU l'arrêté municipal n°2024-470 du 25 septembre 2024 portant sur la nomination des membres de la CCA et abrogeant l'arrêté n°2023-421 du 4 octobre 2023 ;

VU le rapport de la CCA pour l'année 2025 annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT que, chaque année, la CCA établit un rapport dressant le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur la Ville ;

CONSIDÉRANT que la CCA propose également des projets d'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant ;

CONSIDÉRANT que le rapport susmentionné doit être présenté en Conseil municipal ;

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, au handicap et à la santé ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité, établi en application de l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales qui sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

9/ COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES POUR L'ANNÉE 2025

LE MAIRE : Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD :

Pour mémoire, le stationnement payant en voirie sur le territoire de la commune de Saint-Cloud est exploité depuis le 1^{er} mars 2022 via un contrat de délégation de service public pour le stationnement payant sur voirie et en ouvrage confié à la société INDIGO.

Dans le cadre de ce contrat de délégation de service public, la commune de Saint-Cloud a repris en charge le traitement des recours administratifs préalables obligatoires, dits RAPO :

- les recours administratifs préalables obligatoires sont traités par le pôle Sécurité / Police municipale ;
- les recours devant le tribunal du stationnement payant (TSP) sont traités par la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.

Il nous est fait obligation de présenter ce rapport en vertu du code général des collectivités territoriales. Ce rapport est donc joint en annexe.

En synthèse, ce rapport nous permet de constater :

- une baisse du nombre de recours de l'ordre de 30 % par rapport à 2024, soit environ 1 200 RAPO ; ce qui représente moins de 4 % des FPS émis ;
- un délai moyen de traitement qui s'est encore amélioré et s'établit maintenant à 1,2 jour en moyenne ;
- ainsi qu'une très nette diminution des RAPO admis de 50 %.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2025.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur ACHARD.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des travaux.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des travaux, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Sacha GAILLARD : Unanimité de la Commission des finances.

LE MAIRE : Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

C'est un « **donner acte** ».

Et on donne acte à l'unanimité.

Je vous remercie.

UN « DONNER ACTE » PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, R. 2333-120-15 et l'annexe II ;

VU le rapport annuel prévu à l'article R. 2333-120-15 du code général des collectivités territoriales, comprenant les informations mentionnées à l'annexe II dudit code, annexée à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que l'article R. 2333-120-15 du code général des collectivités territoriales prévoit que la personne chargée de statuer sur les recours administratifs préalable obligatoires, doit établir un rapport annuel et y faire figurer les informations prévues à l'annexe II du même code ;

CONSIDÉRANT le rapport prévu par l'article R. 2333-120-15 du code général des collectivités territoriales, ci-annexé à la délibération ;

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe ACHARD, adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport annuel sur les recours administratifs préalable obligatoires pour l'année 2025.

10/ SIGNATURE D'UN AVENANT N° 4 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRÈCHE LA PETITE SIRÈNE SISE 66 AVENUE BERNARD PALISSY

LE MAIRE : Madame COVO.

Anne COVO : Merci, Monsieur le Maire.

La gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » ont été confiées à la société PEOPLE AND BABY, aux termes d'une convention de délégation de service public (DSP) signée en date du 23 juin 2022, pour une durée de 5 ans et ayant pris effet à compter du 1er août 2022. La convention a été modifiée par avenants successifs en date des 16 décembre 2022, 25 novembre 2024 et 28 mai 2025.

Le contrat de délégation de service public prévoit, dans son article 4.5, que le concessionnaire devra se conformer aux dates de fermeture de la crèche imposées par la Ville chaque année.

Or, à compter du 1^{er} septembre 2023, la Ville a modifié le règlement de fonctionnement de l'ensemble de ses établissements de petite enfance. Cela a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de jours de fermeture de la crèche « La Petite Sirène » chaque année.

Cette modification du règlement de fonctionnement a nécessairement eu un impact sur la subvention d'exploitation versée par la Ville depuis le 1^{er} septembre 2023.

Il est ici précisé que le projet d'avenant n°4, conformément aux dispositions de l'article R. 3135-7 du code de la commande publique, relève d'une modification non substantielle du contrat initial, ladite modification étant de faible montant et n'aboutissant pas à modifier l'économie générale de la DSP.

Il vous est donc demandé, chers collègues :

- d'approuver le projet d'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » ;

- et d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société PEOPLE AND BABY ce projet d'avenant n°4.

LE MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BRUNSCHVIGG s'interroge sur l'avenir de cette crèche.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra réfléchir le moment venu. La commune suit de près la gestion des crèches et rappelle les réelles problématiques de recrutement de personnel dans les crèches, en général.

La Commission des finances a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'intervention. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 3135-1 et R. 3135-7 ;

VU la convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » signée le 23 juin 2022 avec la société PEOPLE AND BABY, modifiée par un avenant n°1 en date du 16 décembre 2022, par un avenant n°2 en date du 25 novembre 2024, et par un avenant n°3 en date du 28 mai 2025 ;

VU le projet d'avenant n° 4 à la convention visée ci-dessus ;

VU l'avis de la commission de délégation de service public en date du 28 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que la modification du règlement de fonctionnement des crèches intervenue au 1^{er} septembre 2023 a eu pour effet d'augmenter le nombre de jours de fermeture de la crèche « La Petite Sirène » ;

CONSIDÉRANT que cette modification du règlement de fonctionnement a nécessairement eu un impact sur la contribution forfaitaire d'exploitation versée par la Ville depuis le 1^{er} septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la convention de délégation de service public, afin de prendre en compte la modification des jours de fermeture des crèches depuis le 1^{er} septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la modification envisagée n'affecte pas l'économie générale du contrat et constitue ainsi une modification non substantielle au sens de l'article L. 3135-1 du code de la commande publique ;

ENTENDU l'exposé d'Anne COVO, adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène »,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société PEOPLE AND BABY, le projet d'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public .

11/ SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

LE MAIRE : Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI : Merci, Monsieur le Maire.

L'exploitation des marchés forains de la Ville de Saint-Cloud a été confiée à la société SEMACO aux termes d'un contrat de délégation de service public signé le 24 juillet 2023 pour une durée de cinq ans.

Afin d'exploiter le food-court « Les Balançoires », des conventions d'occupation ont été signées avec plusieurs sociétés pour leur permettre d'exercer une activité de restauration.

Au cours de l'année 2025, afin de travailler à l'émergence de meilleures conditions d'accès et d'accueil au sein du food court, la ville de Saint-Cloud a souhaité réinterroger le modèle économique du lieu.

En juillet 2025, la Ville a résilié les conventions d'occupation du domaine public qui la liaient aux dites sociétés.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Aujourd'hui, le food court étant libre de toute occupation et fermé provisoirement depuis le 1er janvier 2026, il convient d'acter la modification du périmètre du contrat de délégation de service public confié à la société SEMACO et d'en régler les conséquences juridiques et financières dans un avenant n°2 au dit contrat.

À compter du 1^{er} mars 2026, l'exploitation du food court situé dans la halle du marché des Avelines sera, ainsi, retirée du périmètre de la délégation de service public.

Cette modification du périmètre donne lieu à la modification du compte d'exploitation prévisionnel et s'en suivent consécutivement les incidences financières suivantes :

En contrepartie de l'occupation du domaine public, le délégataire verse à la Ville, à compter de l'année 2026 :

- une redevance annuelle forfaitaire garantie de 7 000 € HT révisable au 1^{er} janvier de chaque année ;
- une partie variable correspondant à l'intéressement égal à 3,5 % des recettes des droits de place ;
- et une partie complémentaire : en cas de recettes supérieures à 203 736 €, le délégataire s'engage à reverser à la commune 50 % de l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et le chiffre d'affaires prévisionnel.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains, signé le 24 juillet 2023 avec la société SEMACO ;
- d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société SEMACO le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains.

LE MAIRE : Merci beaucoup, chère collègue.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des travaux.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des travaux.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Unanimité de la Commission des finances.

LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 1411-1 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L. 3135-1 et suivants ;

VU le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains signé le 24 juillet 2023 avec la société SEMACO ;

VU la modification n°1 au dit contrat signée en date du 4 avril 2025 ;

VU l'avis de la Commission de délégation de service public en date du mercredi 28 janvier 2026 ;

VU le projet d'avenant n°2 au contrat, visé ci-avant, ayant pour objet la modification du périmètre du contrat de délégation de service public ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2025, afin de travailler à l'émergence de meilleures conditions d'accès et d'accueil au sein du food court « Les Balançoires », situé dans le marché des Avelines sis 44 boulevard de la république, la Ville de Saint-Cloud a souhaité réinterroger le modèle économique du lieu ;

CONSIDÉRANT qu'elle a résilié les conventions d'occupation du domaine public qui la liaient aux occupants du food court exerçant des activités de restauration,

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, le food court est libre de toute occupation et est fermé provisoirement depuis le 01 janvier 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient, par conséquent, d'acter la modification du périmètre du contrat de délégation de service public et d'en régler les conséquences juridiques et financières,

ENTENDU l'exposé de Françoise AZKINAZI, adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains, signé le 24 juillet 2023 avec la société SEMACO.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société SEMACO le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains signé le 24 juillet 2023.

12/ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE SAINT-CLOUD ET LA SOCIÉTÉ HOUNA PÉTILLE

LE MAIRE : Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI :

Suite à la restructuration du marché des Avelines comprenant entre autres un food court « Les Balançoires », la Ville a délégué son exploitation à la société « SEMACO » via un contrat de délégation de service public.

En date du 19 avril 2024, la Ville et la SEMACO ont signé une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation précaire d'un espace du food court avec la société Houna Pétille pour l'exercice d'une activité de restauration de spécialités arméniennes.

Afin de travailler à l'émergence de meilleures conditions d'accès et d'accueil au sein du food court pour les usagers, la Ville a décidé de résilier la convention.

Les dispositions contractuelles, notamment celles de l'article 18, prévoient « le paiement d'une indemnité sur la base des investissements non amortis dont le montant est fixé d'un commun accord entre les parties ».

Dans cette perspective, la société Houna Pétille a fourni les justificatifs comptables émanant d'un expert-comptable fixant la valeur non amortie des biens à la date de résiliation de la convention.

La Ville a ainsi adressé un courrier de proposition d'indemnité à la Société Houna Pétille en date du 14 octobre 2025.

La société Houna Pétille a indiqué que ce montant ne reflétait pas le préjudice subi et qu'il convenait d'intégrer un montant d'indemnisation supplémentaire.

Les parties se sont ensuite entendues sur un montant. Les dispositions de la convention résiliée ne permettant pas la prise en charge d'une indemnisation autre que la valeur nette comptable des investissements réalisés, il convient de formaliser l'accord par le biais d'un protocole d'accord transactionnel soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Ainsi, le montant définitif est fixé comme suit :

- l'indemnité principale s'élève à 11 656,41€ ;
- une indemnité accessoire d'un montant de 3 500 euros, correspondant à des frais accessoires et de déménagement ;

Soit un montant total d'indemnités de 15 156,41 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes du projet de protocole d'accord transactionnel à signer avec la société Houna Pétille ;
- d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer pour le compte de la Commune le projet de protocole d'accord transactionnel.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Unanimité de la Commission des finances.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

LE MAIRE : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU le code civil et notamment ses articles 2044 à 2052 ;

VU la convention d'occupation du domaine public signée en date du 19 avril 2024 avec la société Houna Pétille en vue de l'occupation d'un espace au Food-court « les balançoires » ;

VU le projet de protocole d'accord établi entre la Ville et la société Houna Pétille annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT que, par courrier en date du 25 juillet 2025, la Ville a résilié pour motif d'intérêt général ladite convention d'occupation du domaine public conformément à son article 18 ;

CONSIDÉRANT que la décision de résiliation, notifiée le 26 juillet 2025, a pris effet le 31 décembre 2025 au terme d'un préavis de quatre mois ayant commencé à courir le 1^{er} septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que les parties se sont rapprochées et qu'au terme de concessions réciproques, elles sont convenues de la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel ayant pour objet de régler de façon amiable les conséquences de cette résiliation sans faute ;

CONSIDÉRANT que le protocole d'accord transactionnel prévoit une indemnisation du préjudice subi par la société Houna Pétille à hauteur 15 156.41 euros (quinze mille cent cinquante-six euros et quarante et un centimes) ;

ENTENDU l'exposé de Françoise ASKINAZI, adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes du projet de protocole d'accord transactionnel à signer avec la Société Houna Pétille.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer pour le compte de la Commune le projet de protocole d'accord transactionnel.

LE MAIRE : Nous avons deux délibérations qui sont à peu près sur le même thème à suivre,

D'abord la délibération n°13 qui est ce que j'avais annoncé lors des vœux aux agents de la Ville : la modification des montants de la participation de l'employeur au financement, à la fois, de la mutuelle et de la prévoyance.

13/ MODIFICATION DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR AU FINANCEMENT DES RISQUES PRÉVOYANCE ET SANTÉ DANS LE CADRE DES CONVENTIONS EN VIGUEUR CONCLUES PAR LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE

En fait, jusqu'à maintenant, le montant accordé à chaque agent qui s'engageait sur la mutuelle était de 15 € par mois et par agent. Nous vous proposons de l'augmenter à 25 €.

Et pour la prévoyance, il était de 7 € et nous vous proposons de le passer à 10 €, toujours par mois et par agent.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Unanimité de la Commission des finances.

LE MAIRE : Pas d'objection ? Pas d'abstention ?

Unanimité pour cette délibération.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 253-5, ainsi que ses articles L. 827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire ;

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment son article 54-5° ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération n°2022-86 du 17 novembre 2022 du conseil municipal portant autorisation de signer la convention portant adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour le risque santé et fixation du montant de la participation employeur ;

VU la délibération n°2024-103 du 19 décembre 2024 du conseil municipal portant fixation des montants de participation de l'employeur au financement du risque prévoyance et adhésion à la convention prévoyance conclue par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne ;

VU l'avis du comité social territorial du 23 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès ;

CONSIDÉRANT que cette participation est devenue obligatoire pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré pour les deux risques « prévoyance » et « santé » à des conventions de participation proposées par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne qui arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Ville, par délibération, a fixé à 15 euros bruts par agent le montant de la participation mensuelle employeur pour le risque santé et à 7 euros bruts par agent le montant de la participation mensuelle employeur pour le risque prévoyance ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite revaloriser ces montants de participation, afin de renforcer la protection sociale de ses agents, de favoriser les adhésions et de rendre plus attractive l'offre proposée par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne ;

ENTENDU l'exposé du Maire ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : FIXE, à compter du 1^{er} mars 2026, le montant de la participation mensuelle employeur à 25 € bruts pour la protection sociale complémentaire risque santé.

ARTICLE 2 : FIXE, à compter du 1^{er} mars 2026, le montant de la participation mensuelle employeur à 10 € bruts pour la protection sociale complémentaire risque prévoyance.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

14/ INTENTION D'ADHÉSION À DES CONTRATS COLLECTIFS NEGOCIÉS PAR LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR LES RISQUES SANTÉ ET PRÉVOYANCE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Il s'agit de la reconduction d'un contrat collectif négocié avec le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne. En fait, nous avons plus de chance d'avoir des conditions attractives pour nos agents en mutualisant comme un groupement d'achat.

Et c'est donc ce que nous vous proposons. Car si on achète seul pour nos 453 agents, nous aurons des conditions bien moins intéressantes. Et donc dans l'intérêt des agents, il faut contractualiser avec le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, qui regroupe l'ensemble des communes qui y adhèrent.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Unanimité de la Commission des finances.

LE MAIRE : Pas de question ? Pas d'observation ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire ;

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

VU l'avis du comité social territorial du 23 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès ;

CONSIDÉRANT que cette participation est devenue obligatoire pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur peuvent être proposées par le biais d'un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation, que cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure déclinée dans le décret n° 2011-1474 susvisé ;

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré pour les deux risques « prévoyance » et « santé » à des conventions de participation proposées par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne qui arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déclarer son intention d'adhérer au 1^{er} janvier 2027 à des nouveaux contrats collectifs négociés par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne pour les risques « prévoyance » et « santé » ;

ENTENDU l'exposé du Maire ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCLARE son intention de participer à l'appel public à concurrence lancé par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne en vue d'une éventuelle adhésion aux conventions de participation et à ses contrats collectifs d'assurance pour les risques prévoyance et santé, avec un effet des garanties au 01/01/2027.

ARTICLE 2 : ACTE l'obligation de la participation de l'employeur au financement des garanties de protection sociale complémentaire pour les risques, prévoyance et santé, à la date d'effet des nouvelles conventions de participation, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les montants seront déterminés par délibération ultérieure au moment de l'adhésion effective aux conventions de participation, notamment quant au montant de la participation mensuelle brute par agent versée par l'employeur pour le risque prévoyance et santé.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MARS 2026

LE MAIRE :

Enfin la dernière délibération, la dernière modification du tableau des effectifs de la mandature.

Je vous rappelle qu'il s'agit du suivi de la carrière des agents, et non pas du reflet de l'embauche ou du départ d'agents.

Comme chaque fois, c'est expliqué dans la délibération. Les agents ont une évolution de carrière ; ils quittent un grade et ils accèdent à un grade supérieur. Tout cela, c'est le génie de la Fonction publique territoriale.

Et donc nous vous demandons de bien vouloir adopter ce nouveau tableau avec les postes qui vous sont décrits dans le rapport de présentation.

Et j'en profite pour remercier les services de la DRH, qui, tout au long de ces années, font un travail d'une grande complexité, parce que le droit social n'est jamais très simple dans notre pays mais, en plus, quand il est appliqué aux collectivités locales, je peux vous dire que ça prend une signification particulière.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Sacha GAILLARD : Unanimité de la Commission des finances.

LE MAIRE : Merci.

Pas d'observation sur cette délibération ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

VU la délibération n°2018-112 du 22 novembre 2018 du Conseil municipal portant création d'un emploi d'attaché territorial -webmaster-adjoint à la direction de la communication ;

VU la délibération n°2019-115 du 19 décembre 2019 du Conseil municipal portant modification de la délibération créant l'emploi d'attache territorial – chargé de communication ;

VU la délibération n°2023-78 du 16 novembre 2023 du Conseil municipal confirmant la création du poste de technicien principal de 2^{ème} classe pour l'emploi d'inspecteur salubrité ;

VU la délibération n°2024-59 du 27 juin 2024 du Conseil municipal confirmant la création du poste d'attaché territorial pour l'emploi de directeur du cinéma théâtre des 3 pierrots ;

VU la délibération n°2025-32 du 27 mars 2025 du Conseil municipal confirmant la création d'un emploi d'attaché territorial – chargé des relations presse ;

VU la délibération n°2025-85 du 25 septembre 2025 du Conseil municipal confirmant la création de quatre postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives pour occuper les emplois de maitre-nageur-sauveteur ;

VU les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} janvier 2026 par délibération n°2025-121 du 18 décembre 2025 du Conseil municipal ;

VU l'avis du comité social territorial du 23 janvier 2026 ;

VU le tableau des effectifs annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la nécessité de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour ;

ENTENDU l'exposé du Maire ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} mars 2026 :

- 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste d'attaché territorial
- 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

ARTICLE 2 : DÉCIDE de supprimer, à compter du 1^{er} mars 2026 ;

- 1 poste d'attaché territorial créé pour l'emploi de directeur du cinéma-théâtre des 3 Pierrots
- 1 poste technicien principal de 2^{ème} classe créé pour l'emploi d'inspecteur salubrité
- 1 poste de technicien territorial
- 1 poste d'adjoint du patrimoine

ARTICLE 3 : DÉCIDE de prévoir ou de confirmer la possibilité de recruter des agents contractuels

à temps complet, en catégorie A, B ou C et sur des contrats d'une durée maximale de 3 ans ou à durée indéterminée dans le cadre d'une mobilité pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre. Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du code général de la fonction publique.

En l'espèce, il s'agit donc des emplois suivants dans les conditions précisées :

- **Un emploi de chargé de communication au sein du cinéma-théâtre des 3 Pierrots** sur le grade de rédacteur, catégorie B à temps complet. Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emploi des rédacteurs, entre le 5^{ème} et le 8^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

- **Un emploi de chargé d'accueil au sein du cinéma-théâtre des 3 Pierrots** sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C à temps complet. Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs, entre le 3^{ème} et le 8^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 4 : DÉCIDE de modifier le niveau de rémunération pour des postes créés en catégorie A d'attaché territorial à temps complet et occupés par des agents contractuels positionnés sur des contrats d'une durée maximale de 3 ans ou à durée indéterminée compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein du service communication, de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du code général de la Fonction publique. Ainsi, au vu de l'expérience nécessaire et des compétences exigées et acquises,

- le niveau de rémunération du candidat nommé au poste de directrice adjointe de la directrice de la communication, créé par délibération n°2018-112 du 22 novembre 2018 sera fixé entre le 5^{ème} et le 8^{ème} échelon de la grille indiciaire du 1^{er} grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et conformément à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

- le niveau de rémunération du candidat nommé au poste de chargé de communication, créé par délibération n°2019-115 du 19 décembre 2019 sera fixé entre le 5^{ème} et le 8^{ème} échelon de la grille indiciaire du 1^{er} grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et conformément à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.
- le niveau de rémunération du candidat nommé au poste de chargé de relation presse, créé par délibération n°2025-32 du 27 mars 2025 sera fixé entre le 5^{ème} et le 8^{ème} échelon de la grille indiciaire du 1^{er} grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et conformément à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 5 : DÉCIDE de rectifier l'erreur matérielle de l'article 2 de la délibération n°2025-85 du 25 septembre 2025 du Conseil municipal relative au grade de rémunération des quatre postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives créés aux fins d'occuper les emplois de maître-nageur-sauveteur comme suit :

« Le niveau de rémunération des candidats nommés sur les postes sera déterminé en fonction de leur expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 6 : DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 7 : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de la ville.

V- INTERVENTIONS

Le MAIRE : Je n'ai pas reçu de questions diverses, mais j'ai des interventions.

Monsieur BOSCHE.

Pierre BOSCHE : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, chère Audrey, chère Catherine, Chère Delphine, et aussi cher Pierre, même si Pierre n'est plus parmi nous, puisqu'il a récemment démissionné, mais il reste dans nos cœurs.

Donc, ce Conseil municipal est pour moi un moment particulier, c'est le dernier de la mandature auquel j'assiste en tant que président du principal groupe d'opposition. C'est également mon dernier Conseil, puisque je ne me représente pas.

6 ans, c'est long, surtout dans l'opposition. Une mandature, ce sont des délibérations, des dossiers, des budgets, des projets, mais ce sont surtout des heures de travail, d'échanges, parfois de débats vifs, toujours, je veux le croire, au service de notre commune.

Me concernant, ce sont également une cinquantaine de tribunes, à l'échéance du prochain Saint-Cloud mag, 2 500 caractères, espaces compris ; et tout cela sans chat GPT, je le précise.

Être élu municipal, même dans l'opposition, est un engagement exigeant. C'est accepter de consacrer du temps, souvent au détriment de sa vie professionnelle ou familiale. Pour cela, je veux saluer l'engagement de chacune et chacun d'entre vous.

Lorsque nous nous sommes lancés sous la bannière Saint-Cloud 2020, nous étions tous, ou presque, novices, mais n'avions aucune connaissance de la gestion municipale, armés seulement de notre enthousiasme. Et je l'avoue, je ne connaissais que très mal ma ville et pratiquement personne.

J'ai, je crois pouvoir dire, découvert l'engagement qui a été celui des conseillers de la majorité et de vous, Monsieur le Maire. Nous avons été impressionnés par votre engagement individuel et collectif.

Nous avons aussi appris à nous connaître, à nous apprivoiser, à nous respecter, réalisant que nous partageons 95 % de positions communes.

Le travail en commission a été enrichissant, loin des postures du Conseil municipal. J'ai notamment apprécié une petite commission, la commission sur les autorisations de travaux sous la présidence ou, j'ose dire, sous la férule d'Olivier BERTHET et préparée par la très professionnelle directrice de l'urbanisme, Xxxxxxxxxx.

Le charme d'une ville comme la nôtre tient à beaucoup de choses mais, notamment, à ces autorisations qui permettent effectivement de préserver notre environnement, et merci à mes collègues dans cette commission, c'était toujours un moment extrêmement agréable et particulièrement consensuel, je dois le dire.

En tant que président du principal groupe d'opposition, j'ai eu la responsabilité de porter une voix différente, exprimer des désaccords, proposer des alternatives, interroger, alerter. Et j'ose croire, ou tout au moins espérer, que l'alternative proposée en 2020 a dynamisé une majorité sortante qui était un peu épuisée en fin de cycle.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Effectivement, cette mandature qui s'achève avec une majorité sortante que vous aviez fortement renouvelée en 2020, affiche un bon bilan, un très bon bilan ; j'ai à le reconnaître, parce que c'est vrai. C'est bien pour notre ville et je voulais tous vous féliciter, vous membres actifs de la majorité municipale, pour votre engagement et vos résultats concrets.

Le travail municipal est, par nature, collectif. Aucune politique publique locale ne peut voir le jour sans l'implication des services municipaux que je veux saluer. Leur professionnalisme, leur sens du service public à Saint-Cloud sont essentiels. N'oublions jamais, ce sont eux qui font ; sans eux, rien ne se passe.

À l'approche d'un nouveau cycle électoral, je souhaite bonne chance à celles et ceux qui ont choisi de se représenter, je leur adresse tous mes vœux de réussite. Pour ma part, j'ai décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Je quitte cette fonction avec le sentiment d'avoir agi en cohérence avec mes convictions, d'avoir défendu des positions avec sincérité et d'avoir toujours placé le bien commun au-dessus de toute autre considération, même si appartenir à l'opposition peut être terriblement frustrant. Je resterai, bien sûr, un citoyen actif et attaché à la vie de notre commune. La démocratie locale ne s'arrête pas au banc de cette assemblée. Elle vit dans les associations et dans les initiatives citoyennes. Et, comme vous le savez, j'ai de multiples engagements bénévoles, qu'ils soient au sein du syndicat professionnel ou de la justice consulaire.

Pour finir, je voudrais remercier mes camarades et amis : Pierre, le seul et vrai politique de notre équipe, un vrai professionnel, même jeune, mais déjà bien chevronné, qui s'est logiquement relocalisé à Rueil où il réside désormais avec sa compagne, et néanmoins ministre, et son enfant, et s'y présentera sur la liste du Maire sortant. Catherine et Delphine, qui ont montré un immense engagement, toujours dans la bonne humeur malgré les frustrations inhérentes à l'opposition. Merci pour leur amitié et leur loyauté. Et je salue leur désir de continuer à s'engager pour leur ville.

Audrey, enfin, qui a dû attendre 6 ans pour siéger parmi nous et est venue spécialement de Lyon pour ce grand événement qui, je sais, est très important pour elle.

Je te regretterai aussi, Xavier. Malgré tes débordements, tu es une personne engagée et sincère, et je t'ai toujours beaucoup apprécié.

Enfin, dans la séquence émotion, inévitable dans ce genre d'exercice, un grand souvenir pour moi et l'opportunité que vous m'avez donnée, Monsieur le Maire, de marier mon fils aîné. Et cela, effectivement, pour ceux qui l'ont connu, est un moment de très grande émotion. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Maire, pour cette opportunité.

Je vous remercie tous pour ces années de travail partagées. Au-delà des divergences, je retiendrai l'engagement, le sens de l'intérêt commun et, je l'espère, de respect mutuel.

Merci aux sortants et je souhaite bonne chance à la prochaine équipe.

Et je vous remercie tous.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Merci, mon cher collègue, pour vos propos.

Vous savez, la vie politique est faite de bizarreries.

Vous avez raison, je n'ai pas sondé les cœurs et les reins de chacun, mais, je peux croire, après avoir échangé beaucoup avec vous, qu'au final nous avons quasiment sur le plan idéologique, pas au sens sectaire, mais au sens politique noble du terme, une convergence de vue assez globale sur l'ensemble des sujets.

Nous avons une divergence, c'est que nous n'avions pas cru dans le même candidat en 2017. En fait, personne n'est à l'abri de se tromper. Ce qui est difficile, c'est de persévérer.

Aujourd'hui, je crois que le bilan auquel nous sommes confrontés sur le plan national fait quand même réfléchir beaucoup. Mais je dois dire que ce qui est assez rassurant dans votre témoignage et dans votre engagement, c'est de comprendre et d'appréhender, ce qui n'est pas toujours évident, l'énorme différence qui existe entre la politique locale et la politique nationale.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Et, en fait, on s'aperçoit qu'ici dans ce Conseil municipal, quelles que soient nos divergences, je n'ai jamais fait le calcul, mais je pense que plus de 90 % des délibérations du Conseil municipal sont votées à l'unanimité.

Il y a évidemment la séquence du budget où, c'est normal, l'opposition est l'opposition et donc elle s'oppose au budget ; c'est tout à fait logique, ce serait même, d'ailleurs, étonnant qu'il en soit autrement. Mais franchement, à chaque fois qu'on a eu l'occasion, sur le plan local, de fédérer des personnes autour même de listes différentes au départ, eh bien on s'aperçoit pendant 6 ans de mandat que, finalement, l'intérêt général local prime assez vite. Et probablement quand on est dans d'autres structures nationales, il se trouve que j'ai été député, je me rappelle bien de ce qu'il se passait à l'Assemblée, et Dieu sait que l'Assemblée était quand même très différente de ce qu'elle est aujourd'hui, c'est vrai que les postures, les principes intellectuels, parfois, dépassent, non pas les convictions, mais le pragmatisme qui doit faire qu'à un moment la réalité doit toujours être là. Parce que je le dis souvent, faire de la politique, ce n'est pas faire de la morale, c'est essayer de régler les problèmes auxquels notre société est confrontée. Et donc à l'échelle locale, les grandes phrases ne tiennent pas longtemps devant l'administré que vous revoyez le lendemain. C'est un principe de réalité qui fait que, localement, nous arrivons à nous entendre, même si au départ nous n'étions pas d'accord ; et, encore une fois, avec votre groupe, la différence idéologique était quand même tenue.

En tous les cas, merci pour votre contribution, votre engagement au service des Clodoaldiens, la campagne que vous avez menée, animée, en 2020, et pour ces 6 années passées ensemble.

Pierre BOSCHE : Merci.

Applaudissements de l'assemblée.

LE MAIRE : Monsieur BRUNSCHVIG.

Vous faites des civilités, vous faites comme vous voulez. Voulez-vous une suspension de séance ?

Xavier BRUNSCHVIG :

Monsieur le Maire, chers collègues, chers amis, pour certains, et chers Clodoaldiens, qui êtes, sans doute, comme à chaque fois, des milliers à nous suivre en direct sur YouTube,

Nous sommes réunis pour le dernier Conseil municipal de la mandature et, en ce qui me concerne, comme je ne me représente pas aux élections de mars prochain, ceci constitue, après 2 mandats de 6 ans, et 2 élections en tant que tête de liste de la Gauche à Saint-Cloud, et vous savez à quel point c'est un sacerdoce, à quel point il y a un engagement presque sacrificiel et masochiste pour représenter la Gauche à Saint-Cloud, ceci est ma dernière intervention. Mais, rassurez-vous, ça ne va pas être trop long et ce n'est pas un testament, je ne suis pas encore mort, et ce n'est pas parce que je ne serai plus élu que je vais arrêter ou mettre un terme à mon engagement politique, parce que, quand on est engagé, ce n'est pas à vous que je vais l'expliquer, on le reste. Et quelque part, je crois que, pour chacune et chacun d'entre nous, cet engagement est viscéral et est devenu une hygiène de vie ; et l'engagement au service de l'intérêt général est une saine hygiène de vie. Et cela, j'espère que je ne le perdrai jamais.

En tous les cas, c'est le bon moment pour faire un petit bilan.

Je souhaite, tout d'abord, vous dire que j'ai été très heureux d'exercer ce mandat pendant 12 années.

Et, comme je le disais, ce n'est pas facile de porter une voix de gauche à Saint-Cloud et d'être cantonné à un rôle d'opposant. Et moi, cher Pierre, j'ai fait 2 mandats en tant qu'opposant, et toi qu'un seul, donc tu imagines.

Il est des villes où les oppositions sont écoutées, où leurs propositions sont prises en considération et, franchement, ce n'est pas le cas à Saint-Cloud. On en a déjà parlé et je trouve cela vraiment dommage. Le contre-exemple est Garches, je le dis à chaque fois. C'est au sein de la majorité qu'ils se tapent dessus, c'est un peu différent. Avec les oppositions, paradoxalement, cela se passe plutôt bien.

Pour autant, et même si nos échanges ont parfois été vifs, voire rugueux, Monsieur le Maire, j'ai le sentiment que nous ne nous sommes jamais véritablement départis d'une certaine forme de respect mutuel.

On a eu des doutes, des affrontements, des débats de fond et c'est le sel de la démocratie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Je crois que la constance des positions que nous avons défendues, leur cohérence, notre capacité à assumer nos désaccords, le travail que nous avons fourni et la sincérité de notre engagement ont été reconnus par vous, chers collègues, mais également par les habitants. C'est ce qui a fait notre force à nous, groupe d'opposition, auprès de nos partisans comme auprès de nos détracteurs. Et je dis souvent, c'est un peu ironique, que nous sommes les idiots utiles de la démocratie locale dans le sens où nous ne pouvons rien obtenir de concret, dans le sens où vous ne tenez jamais compte de nos propositions, et dans le sens où nous donnons l'illusion qu'il y a une opposition à Saint-Cloud, ce qui vous donne une bonne conscience démocratique à peu de frais, alors que nous savons pertinemment, toutes et tous, qu'il n'y aura jamais d'alternance droite / gauche à Saint-Cloud. C'est, d'ailleurs, pour cette raison que vous nous aimez bien, parce que nous ne représentons pas une menace. C'est ainsi et il faut être lucide. Nous n'avons que le ministère de la parole mais c'est déjà pas mal, à condition de savoir l'exercer.

Alors, avons-nous, pour autant, été inutiles ? Certainement pas.

Je pense que nous avons, en premier lieu, exercé un rôle de vigie quant aux projets portés par la majorité ; certains projets que nous avons combattus, et d'autres que nous avons soutenus comme le marché des Avelines, la future médiathèque, les 3 Pierrots. Je ne pense pas que nous ayons été des opposants stériles et pavloviens.

Nous avons joué un rôle en terme d'information des habitants et de transparence démocratique. C'est aussi ce qu'on attend d'une opposition.

Nous avons joué un rôle de proposition et je vous renvoie vers les 187 propositions du grand livre vert que nous avons sorti lors de la campagne de 2020. Un document qui fait encore référence et, franchement, je crois que la sortie de ce grand livre vert représente ce dont je suis le plus fier au cours de mes deux mandats.

Et nous avons joué aussi un rôle de contrepouvoir. Nous avons été les seuls, je crois, à défendre un certain nombre de sujets comme le logement social qui, à mon sens, est un des points noirs de votre bilan, que vous revendiquez, et nous, nous ne sommes vraiment pas d'accord avec une amende d'1,6 million à payer. Et quand je vois, Pierre, que tu dis que...., enfin, ça faisait partie de vos engagements en 2020 quand même, je me souviens sur votre tract : le logement social, il faut respecter la loi SRU, arriver à 25 %, et que là vous ralliez la majorité... Après, je respecte tout à fait qu'il y ait beaucoup de convergence, mais sur ce point-là honnêtement dire que ça a été une réussite, moi, je ne le dirai pas.

Donc le logement social, la place du vélo dans la ville, la démocratie participative, la lutte contre les pollutions et l'urgence climatique.

Et puis, on a aussi beaucoup travaillé, parce que, même dans l'opposition, on travaille moins que vous, sans doute, mais on travaille quand même. Les dizaines de commissions, commission des finances, commission des travaux, moi, j'ai siégé aux crèches, au logement, révision des listes électorales, les différents conseils municipaux, toutes les commémorations, les inaugurations, les événements, les réunions de quartiers, toute la rédaction des tribunes, tu en parlais Pierre ; mine de rien, en 12 ans, ça en fait des tribunes à rédiger, et nous aussi sans chat GPT.

Deux mariages font également partie des beaux souvenirs ; vous m'avez accordé une délégation pour cela, c'était au tout début de mon mandat et juste après l'adoption du mariage pour tous en 2013, qui avait été, d'ailleurs, un moment de crispation à Saint-Cloud. Si, si, il y avait des manifestations devant la mairie, je m'en souviens très bien. Et moi qui n'étais pas encore élu à cette époque, j'avais beaucoup milité, manifesté, et j'avais eu la satisfaction de voir un couple de femmes, militantes, qui m'avaient demandé personnellement de les marier. Ça m'avait beaucoup touché, et je me souviens qu'elles avaient eu envie d'un mariage très militant. Donc c'était un mariage qui portait des valeurs, très revendicatif, mais au sens très beau et positif du terme. Et, à l'inverse, un autre couple, un couple d'hommes, qui avait demandé à ce que ce soit moi qui les marie, parce que j'avais mené un peu le combat pour le mariage pour tous à Saint-Cloud, mais ce couple voulait quelque chose, au contraire, de très normalisé, comme si c'était parfaitement naturel. Et ça fait partie des grands souvenirs.

Et également les 50 ans de mariage de mes parents que j'ai célébrés juste avant la mort de mon père. À chaque fois, cela m'émeut.

Vous le savez, je suis plutôt du genre obstiné, et je lâche rarement l'affaire. Cette constance dans la durée et cette détermination m'auront permis, en tous les cas, je l'espère, de gagner votre respect, et celui des Clodoaldiens, quelle que soit leur préférence partisane.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Et c'est plutôt sympa, quand on se promène dans la rue, parce que les gens m'ont maintenant un peu identifié, de rencontrer des gens qui ne partagent pas forcément vos idées, mais qui vous disent « c'est bien, tu te bats et c'est respectable ».

De nouveaux élus de Gauche prendront ma place, en tous les cas, je l'espère. Moi qui suis président depuis 12 ans du groupe Saint-Cloud Rive-Gauche au Conseil municipal, la tête de liste Saint-Cloud Rive-Gauche m'a demandé de ne pas apparaître dans la campagne, une campagne dont je suis donc exclu. C'est son choix et je vais m'y conformer, même si je vous l'avoue, alors que cela fait 20 ans que je porte à bout de bras la Gauche à Saint-Cloud et que si elle peut se présenter aujourd'hui, c'est un peu grâce à moi, c'est sans doute la violence la plus intense qui ne m'ait jamais été infligée en politique, jamais. Je me demande quel acte de haute trahison j'ai bien pu commettre. D'ailleurs, la violence en politique, je pense que vous serez d'accord avec moi, c'est souvent et paradoxalement quand elle vient de votre propre camp qu'elle est la plus exacerbée. Ça fait réfléchir. Mais, je ne suis pas rancunier. Je n'oublie rien, mais je ne suis pas rancunier, et je lui souhaite à cette nouvelle tête de liste tout le succès qu'elle mérite. Je lui souhaite même un peu plus de succès que ce qu'elle mérite, pour le bien de la Gauche.

La démocratie, mes chers collègues, au-delà du respect de l'État de droit, ce n'est pas le consensus, c'est l'organisation pacifique et démocratique des désaccords. C'est la capacité à trancher et à décider entre des options différentes, mais de façon civilisée et respectueuse.

J'espère de tout mon cœur que c'est l'aune de ces principes que se déroulera le prochain mandat.

Je souhaite également remercier, d'abord Catherine NADO dont vous vous souvenez, qui a été élue, d'abord en 2014 avec moi, en 2nde position, puis en 2020, et qui, victime d'un cancer, est décédée en octobre 2021, donc très rapidement après le début du mandat. Donc un grand remerciement à Catherine pour sa présence, sa constance, sa gentillesse et pour son aide.

Je vous remercie, vous, également, parce qu'il y a eu de belles rencontres, et puis, même si vous pensez mal, vous êtes quand même sympas.

Merci aux agents. Et c'est vrai qu'on ne s'en rend pas compte, et nous qui sommes dans l'opposition, on n'est pas directement exposé aux agents municipaux, parce qu'on ne peut pas les solliciter directement, etc., mais ce sont des gens admirables qui font un boulot remarquable.

Et merci aux habitants.

Et je crois qu'on apprend tous là-dedans. Être élu local, c'est un peu l'école de l'altérité, de la tolérance et de la rencontre et c'est beau.

Je remercie également certains d'entre vous qui ont été présents à des moments compliqués. Je me souviens de Jean-Christophe qui m'a appelé quand je revenais de l'enterrement de mon père ; c'était sympa. Je me souviens de Christophe qui m'a envoyé un petit chèque après ma campagne des législatives en 2022 où j'ai perdu 30 000 euros. Eh oui, il m'a manqué 200 voix pour atteindre les 5% et être remboursé. Il y en a eu d'autres et, toi, tu faisais partie de ceux qui m'avaient envoyé un chèque et c'était sympa. Et je trouve cela beau, c'est un beau signe de respect mutuel.

Donc une nouvelle fois, j'ai été très heureux d'exercer ces deux mandats à vos côtés, au service de mes idées, de la Gauche que j'ai essayé d'incarner, républicaine, européenne, progressiste, tolérante, écologiste, pas LFI, et donc une Gauche au service de l'intérêt général et des Clodoaldiens. J'en suis même très fier et cela va me manquer. Et vous allez me manquer, même vous, Monsieur le Maire.

Merci.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci beaucoup, cher collègue.

Alors, vous êtes un garçon étonnant, parce que, je le dis souvent, d'ailleurs, ce que je vais dire là, je peux le dire publiquement, parce que je le dis, par ailleurs. Alors, j'ai beaucoup de défauts mais, malheureusement, pas celui d'être couard. Et souvent, malheureusement, en politique, il paraît qu'il faut être comme on dit, les intellectuels disent « diplomate », et les autres disent, je ne sais plus comment on dit, enfin, vous voyez ce que je veux dire. Ce n'est pas mon cas, j'ai toujours dit ce que je pensais.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Et je dis que vous êtes un garçon étonnant, parce que vous êtes un garçon de qualité, intelligent, mais, pour des raisons que j'ignore, de temps en temps, une étincelle arrive et ça gâche un peu tout, voilà. Je ne sais pas pourquoi, mais c'est sûrement l'histoire de votre vie, et moi, je ne suis pas là ni pour la juger, ni essayer de la comprendre, mais je reconnais chez vous des qualités réelles qui sont étonnantes, d'intelligence, de syntaxe, d'élocution, de compréhension des sujets.

Après, vous êtes un garçon malin, et vous dites souvent « mais on ne tient pas compte des oppositions ». En fait, ce n'est pas cela et vous le savez bien. Nous ne sommes pas d'accord. Et à partir du moment où nous ne sommes pas d'accord, on ne peut pas dire qu'on ne vous écoute pas. On n'est pas d'accord et donc on ne met pas en application ce que vous pensez, parce que nous ne sommes pas d'accord, et non pas du tout parce que nous ne vous écoutons pas ; vous voyez la différence. C'est souvent un procès qu'on fait en politique, pas vous spécialement, mais à partir du moment où on n'a pas le même avis, ce qui est assez simple, vous l'avez, d'ailleurs, très bien exprimé, c'est le fonctionnement démocratique de nos institutions, locales ou nationales. Souvent quand il y a un désaccord et que, du coup, une position majoritaire est retenue, on dit « ben oui, mais ils ne nous écoutent pas ». Mais enfin, c'est justement parce qu'on n'est pas d'accord qu'on ne fait pas ce que vous voulez. Et il se trouve que les Clodoaldiens sont, a priori, plutôt d'accord avec nous qu'avec vos propositions. Mais c'est vrai que vous avez apporté, notamment en 2020, avec votre grand livre vert, un volet de propositions sur lesquelles je n'étais pas quasiment unanimement en désaccord, mais, en tout cas, en très grande majorité, ça c'est clair, mais ce travail était respectueux et a probablement fait progresser les choses. C'est très clair.

Donc voilà, vous êtes un garçon étonnant. Nous, nous regretterons votre personnalité, qui égayait un peu nos fins de soirée. On se disait toujours « il va nous dire un truc, et puis il y a bien un moment où ça va glisser ». Mais pas glisser dans le sens où peut l'entendre d'habitude, mais dans le sens où on se dit « tiens, c'est marrant, pourquoi ». Voilà.

En tous les cas, bravo pour votre engagement ! Moi, je ne sais pas ce que c'est, évidemment. C'est vrai que les idées que nous portons avec la majorité municipale sont plutôt majoritaires au sein de la Ville, vous avez raison. Et donc je ne sais pas ce que c'est, en tous les cas à Saint-Cloud, je l'ai connu ailleurs, mais, à Saint-Cloud, d'être minoritaire, y compris au plan des idées et y compris au sens de la population. Et donc il faut un certain courage pour essayer de porter des idées alors qu'on sait, même si on a vu se dégrader le score de la Gauche, parce que je crois que Madame TOURNAUD était aux alentours de 20 % il y a quelques années, ses prédécesseurs aussi. Et puis petit à petit, les choses ont fait que les politiques menées, la qualité de vie dans la commune, étaient moins en phase peut-être avec ces idées-là. Aujourd'hui, vous avez fait des scores honorables, mais c'est effectivement très difficile de s'engager pour défendre vos idées dans une commune qui n'est pas forcément réceptive. Et c'est peut-être la noblesse de votre engagement, justement. Donc bravo ! Merci. Et puis probablement qu'on aura l'occasion de vous rencontrer. Et vous serez toujours, quand même, le bienvenu à la mairie, malgré nos désaccords. Voilà.

Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Alors, d'habitude, je commence mes prises de parole par un « merci, Monsieur le Maire, j'ai quelques questions ». Ces mots qui ont raisonné maintes fois dans la salle des mariages à chaque Conseil municipal à des heures avancées venaient doucher instantanément tout espoir de lever la séance rapidement.

J'ai bien sûr une pensée particulière pour les collègues dont les interventions se résumaient à dire « présent » et « pas de communication, Monsieur le Maire. »

Merci pour votre infinie patience, mes chers collègues et pour nos débats de fond. À ce sujet, je précise que j'ai tenu, tout au long de cette mandature, à vous transmettre, à l'avance, mes questions dans leur forme complète, afin que mes interlocuteurs soient dans les meilleures conditions pour répondre. Et Monsieur le Maire et collègues de la majorité, vous avez, même tard le soir, pris le temps de traiter ces questions.

Ce dernier Conseil municipal marque la fin d'une mandature, c'est donc important pour Saint-Cloud.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Je veux, d'abord, saluer le travail des agents municipaux et remercier l'ensemble des élus de cette assemblée. Le débat a parfois été intense, mais il était indispensable à la démocratie locale. Cette mandature a été marquée par des crises majeures, par des décisions structurantes. Elle nous rappelle une chose essentielle : une ville ne se gère pas dans l'habitude mais dans l'anticipation et la réaction.

Pour ma part, j'ai exercé ce mandat avec constance et indépendance, toujours en fidélité aux valeurs progressistes et aux électeurs qui m'ont porté ici. J'ai soutenu, lorsque cela me paraissait juste, j'ai exprimé des nuances, voire des désaccords, lorsque je considérais que d'autres priorités devaient prévaloir, toujours avec la même exigence, travailler les dossiers, proposer des alternatives crédibles, par exemple, issues d'autres communes et rendre compte avec transparence, notamment via mon blog. J'en profite pour saluer les lecteurs. Je veux, d'ailleurs, remercier les nombreux habitants avec lesquels j'ai pu échanger ces dernières années, lors des réunions de quartiers, sur le terrain, ou à l'occasion de la consultation que nous avons menée en 2025. Ces échanges nourrissent l'action publique et l'améliorent.

Je souhaite également remercier les femmes et les hommes, qui ont choisi de s'engager à mes côtés, pour proposer une alternative structurée et crédible pour notre ville. Leur engagement témoigne d'une volonté partagée : servir Saint-Cloud.

Je n'oublie pas non plus mes proches, qui acceptent que l'engagement public prenne parfois du temps sur la vie personnelle. Votre soutien m'est essentiel.

Dans un mois, les habitants auront à choisir une direction pour les six prochaines années. Je forme le vœu que le débat démocratique des prochaines semaines soit à la hauteur des enjeux, exigeant sur le fond, respectueux dans la forme, guidé par l'intérêt général.

Saint-Cloud est une ville à laquelle nous sommes tous profondément attachés, quelles que soient nos sensibilités. Je souhaite que les choix à venir soient faits avec lucidité, avec calme et avec ambition pour notre commune. Pour ma part, je continuerai à m'engager avec constance, sérieux et avec un seul objectif « toujours Saint-Cloud en mieux ».

Merci à toutes et à tous.

Applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Merci, cher collègue.

Alors, nous en avons fini pour ce Conseil municipal un peu spécial, mais c'était le dernier de cette mandature et il justifiait que nous ayons une séance un peu différente de celle que nous avons habituellement.

Avant de lever la séance, et de partager un petit verre de l'amitié, parce qu'on a des désaccords, mais enfin on sait encore vivre ici dans cette communauté ou dans cette ville, je voudrais terminer, tout le monde l'a fait et, moi, j'ai toujours un peu de difficultés à le faire, mais je voudrais terminer en rappelant qu'effectivement quand on s'engage au service d'une ville, on le fait, parce qu'on a des convictions, on le fait, parce qu'on a une envie, et on le fait aussi en accord avec sa famille.

Chacun le sait, je suis passionné par ma commune, j'y passe beaucoup de temps. Cela se fait en accord avec mon épouse ; je ne me serais pas engagé sans son accord. Il y a quelques années de cela, on a fait des choix de famille, on a fait des choix professionnels. Je n'aime pas beaucoup parler de tout cela, parce que je pense que cela n'intéresse pas grand monde, mais, d'un autre côté, si on ne le dit pas, on passe pour quelqu'un d'un peu austère et déshumanisé.

Donc je voudrais remercier mon épouse qui est présente ce soir, qui a accepté pendant toutes ces années que l'engagement que je sers au niveau de la commune y soit au détriment de notre vie de famille, et parfois au détriment de l'éducation de nos enfants. Alors, heureusement, elle a pris le relais très avantageusement, mais c'est vrai que, moi, je n'ai pas toujours été très présent.

Et, du coup, il faut bien se rappeler une chose, la vie politique est souvent faite de débats de fond, mais aussi malheureusement d'attaques.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Ce n'est pas le cas du tout ici, je rassure tout le monde. Cela a été le cas, dans le passé à Saint-Cloud, d'attaques personnelles qui, quand on est candidat et qu'on a le cuir endurci, ne vous émeuvent pas beaucoup, vous font peu douter, et ne font que renforcer votre sens de l'engagement et votre envie de pouvoir continuer à le faire. Moi, je dis toujours, l'adversité me stimule. En revanche, ce n'est pas du tout la même chose sur les membres de votre famille, parce qu'eux n'ont pas la capacité de se défendre, ils n'ont pas eu l'habitude d'être exposés publiquement. Et il serait bien, quand il y a des attaques personnelles surtout au plan national, je pense aux collègues, quelle que soit leur appartenance politique, que ceux qui promulguent ces attaques pensent quand même aux membres de la famille de la personne qu'ils attaquent.

Dire que vos idées ne sont pas les bonnes, ce n'est pas grave, ça ne touche personne. C'est un combat idéologique, sain, et donc cela ne pose aucun problème. Attaquer quelqu'un individuellement, ce n'est peut-être pas très agréable, le dénigrement n'a jamais fait gagner une voix, il en fait perdre deux, pour celui qui dénigre et celui qui est dénigré, il abaisse le niveau. Regardez, après 40 ans de dénigrement dans notre pays, où on en est arrivé aujourd'hui. Regardez la nature des débats à l'Assemblée nationale. Regardez la nature du débat public, dans les médias, un peu partout. En revanche, il y a une conséquence que les gens ne voient pas, c'est l'impact que cela a sur l'entourage de ceux qui sont dénigrés. Et ça, je crois qu'aucune indemnité, aucune gloriole qu'on pourrait éventuellement tirer d'un mandat, et Dieu sait qu'on ne s'engage pas pour cela, de toute façon, ne remplacera jamais la blessure qui peut être faite à des tiers. Je dis cela ici ce soir, mais, encore une fois, ce n'est pas du tout le cas de notre mandat. Mais, enfin, il faut que chacun en prenne conscience, parce que, quand vous décidez de vous engager, même si c'est en accord avec votre famille, avec votre conjoint, avec vos enfants, cet accord est pour l'engagement public et le service de l'intérêt général ; il n'est pas pour les attaques personnelles et le dénigrement, surtout quand on sait que, dans la vie quotidienne, la personne est bien loin de la description de la caricature qu'on peut en faire, y compris pour ceux qui sont parfois à l'échelle nationale.

Donc voilà, je voudrais remercier ma famille qui m'a beaucoup soutenu, qui continue à me soutenir. Mes filles sont grandes maintenant, et j'ai eu une petite fille. J'ai vu qu'il y avait des listes qui s'interrogeaient sur ma longévité. Vous savez, la longévité, c'est la constance des convictions. Et quand on est dans l'espace public pour agir, non pas pour réparer des nids de poule, mais pour agir profondément au service d'une politique locale, on est dans un pays où il faut du temps. Vous ne le faites pas en 2-3 ans, vous ne le faites même pas en un mandat. Et pour comprendre ce qu'est l'intimité d'une commune, ses habitants, sa cohérence, son histoire, son patrimoine et son avenir, cela prend du temps. Moi, cela m'a pris du temps, parce que ce n'est pas inné, ça ne s'apprend pas dans les écoles, ce n'est pas très fidèle à l'école, et, de toute façon, ça ne s'apprend pas dans les écoles. Comme le disait Jean-Christophe PIERSON tout à l'heure, ça s'apprend en écoutant les gens. On peut ne pas être d'accord, mais on écoute, et ça s'apprend en essayant de maturer un peu toute cette connaissance qu'on acquiert, cette intime conviction qu'on se fait de ce que peut être un destin collectif et qui se chemine bien au-delà d'un mandat ou de deux autres mandats.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 Février 2026

Voilà, c'est le témoignage que je pouvais vous livrer ce soir en sincérité et, encore une fois, en remerciant ma famille. Je vous souhaite bon vent pour l'avenir et on va boire le verre de l'amitié.
La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 23h40.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Le MAIRE

Baptiste du CHALARD

Éric BERDOATI



